

Fondation des parkings Rapport de gestion 2009

31 mars 2010



Fondation des parkings,
40 ans au service de la mobilité!



Sommaire

Préambule	01
Organes statutaires	03
Direction de la Fondation des parkings	03
Organisation de la Fondation des parkings	05
Gestion: faits marquants	07
Activités en chiffres	
> Parcs relais en exploitation	09
Gestion des macarons	11
Section - Service du stationnement	13
Section - Travaux et planification	
> Parcs relais en projet ou à l'étude	14
> Projets de nouveaux parkings habitants	16
> Rénovations et aménagements	16
> Autres aménagements	18
Section - Exploitation	19
Autres activités de la Fondation des parkings	20
Conclusion	21
Etats financiers IPSAS/DiCoGE au 31.12.2009	23
Compte de fonctionnement	23
Bilan	24
Variation des fonds propres	25
Tableau des flux de trésorerie	26
Notes aux états financiers	27
Rapport de l'organe de révision	50

Préambule



/ 01

En 2009, la Fondation des parkings a fêté ses 40 ans!

Depuis les premières études et son rôle d'encouragement à la construction de parkings jusqu'à la reprise intégrale du contrôle du stationnement en ville de Genève à la fin 2009, la Fondation des parkings, ci-après la Fondation, a été l'actrice et le témoin de 40 ans d'évolution dans le domaine du stationnement. Elle se profile aujourd'hui comme une véritable opératrice au service de la mobilité.

Dans le domaine des parkings P+R, les travaux de surélévation de celui de Sous-Moulin ont commencé, comme prévu, en 2009 et se termineront en 2010 avec la mise à disposition de 450 places de parking supplémentaires.

L'autre dossier majeur, celui du P+R de Sécheron, a connu une évolution favorable et les débuts du chantier sont prévus pour 2010. Une fois terminé, le parking de Sécheron permettra la réalisation de deux autres chantiers importants: le futur parking de l'OMC et la construction d'un immeuble de logements étudiants pour l'IHEID, sur son toit.

En 2009, le nombre de places P+R à disposition n'a pas évolué de façon significative puisque les 73 places du P+R du Bout-du-Monde n'ont pas compensé la perte du P+R du Bachet (I) repris par les TPG et la diminution des places P+R de Sous-Moulin rendue nécessaire par les travaux en cours.

A terme, les prochaines hausses de capacité P+R sont prévues à Frontenex, au Trèfle-Blanc et à Bernex (TCOB).

En ce qui concerne l'utilisation des parkings publics, les entrées sont restées globalement stables, voire en légère diminution pour les parkings du centre-ville.

La même tendance est visible pour les macarons où un état d'équilibre est atteint dans la plupart des secteurs. L'extension du macaron aux communes avoisinantes n'a pas encore eu lieu, bien que de nombreuses communes y songent. A cet égard, la commune de Lancy est la plus proche d'une décision.

2009 a aussi été la mise en place de la gestion des parkings du DIP et des parkings privés de l'Etat, en collaboration avec le DIP et le DCTI, en réponse aux arrêtés adoptés par le Conseil d'Etat en 2008 concernant l'utilisation et la tarification des parkings de l'Etat. Pour la Fondation, cela a représenté un effort considérable pour intégrer la gestion de près de 80 parkings supplémentaires, chacun avec des caractéristiques bien spécifiques.

Mais 2009 restera, avant tout, l'année de la reprise par la Fondation des activités du contrôle du stationnement de la Ville de Genève.

Déjà en charge du contrôle partiel des zones horodateurs depuis 2003, la Fondation s'est structurée pour reprendre progressivement, durant l'automne, le contrôle de la totalité des zones de stationnement en Ville de Genève. L'intégralité des activités du contrôle du stationnement sera définie dans le cadre d'un contrat de prestations en cours de finalisation avec l'Etat.

Avec l'attribution de ces nouvelles activités, la Fondation doit faire face, à court terme, à une croissance importante de son personnel et de ses structures. Elle doit, en particulier, adapter son encadrement et ses compétences pour lui permettre de répondre au mieux aux attentes du public et aux évolutions technologiques à venir.

Autant de défis pour ses prochaines années au service de la mobilité!



Promenade de Saint-Antoine

Organes statutaires



/ 03

Le Conseil de Fondation

Membres désignés par le Conseil d'Etat, représentant l'Etat :

- M. *Sjollema Frederik*, Chef d'entreprise, Président
- M. *Cramer Robert*, (jusqu'au 6.12.2009)
Conseiller d'état chargé du Département du Territoire
- Mme *Künzler Michèle*, (depuis le 7.12.2009)
Conseillère d'Etat chargée du Département de l'Intérieur et de la Mobilité
- M. *Prina Alexandre*, Direction Générale de la Mobilité

Membres désignés par le Conseil administratif de la Ville de Genève, représentant ce Conseil :

- Mme *Kostadinov Biljana*
- M. *Pagani Rémy*, Maire

Membre désigné par l'Association des communes genevoises, représentant celle-ci :

- M. *Nobs Marc*, Conseiller administratif de la Commune de Carouge

Membres de chaque parti représenté au Grand Conseil, désignés par celui-ci :

- MM. *Buonomo Christian*, Parti Démocrate Chrétien
Gerbex Philippe, Parti Radical
Moia Pierre, Parti Libéral
Rinaldi Daniel, Les Verts
Rouiller Alain, Parti Socialiste
Sauty Olivier, Mouvement Citoyen Genevois
Stambach Michel, Union Démocratique du Centre

Membres désignés par le Conseil d'Etat en raison de leurs connaissances techniques spécifiques ou d'une expérience reconnue en la matière :

- MM. *Balestra Michel*, Chef d'entreprise
Jacquet Michel, Economiste
Odier Jean-Marc, Chef d'entreprise

Le Conseil de Fondation s'est réuni à sept reprises en 2009.

Le Bureau

Le Bureau du Conseil de Fondation, conformément aux articles 8 à 12 des statuts, est composé de :

- MM. *Sjollema Frederik*, Président
Odier Jean-Marc, Vice-président
Moia Pierre, Secrétaire
Rinaldi Daniel
Rouiller Alain

Le Bureau du Conseil de Fondation a tenu seize séances en 2009.

La Commission finances et informatique

Cette Commission, présidée par Monsieur Jean-Marc Odier, s'est réunie cinq fois en 2009.

L'organe de contrôle

Dans sa séance du 14 septembre 2009, et conformément à l'article 13 des statuts, le Conseil de Fondation a confié le contrôle des comptes à la fiduciaire Bourquin Frères & Beran pour l'exercice 2009.

Direction de la Fondation des parkings

La Direction

- M. *Goumaz Jean-Yves*, Directeur général
- Mme *Arnaud Hanane*, Directrice financière & administrative
- MM. *Drême Laurent*, Directeur travaux & planification
Mascalì Gaëtan, Directeur du Service du Stationnement
Zuber Damien, Directeur d'exploitation (depuis le 1.12.2009)



Rally des 40 ans, Dardagny

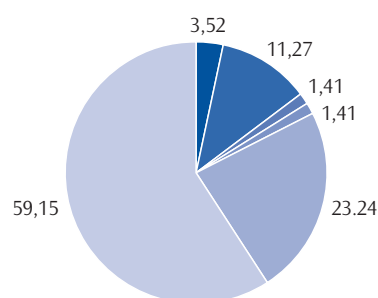
Organisation de la Fondation des parkings

L'effectif du personnel de la Fondation au 31 décembre 2009 était de 142 personnes + 1 stagiaire et 1 apprenant (2008: 86 personnes), soit:

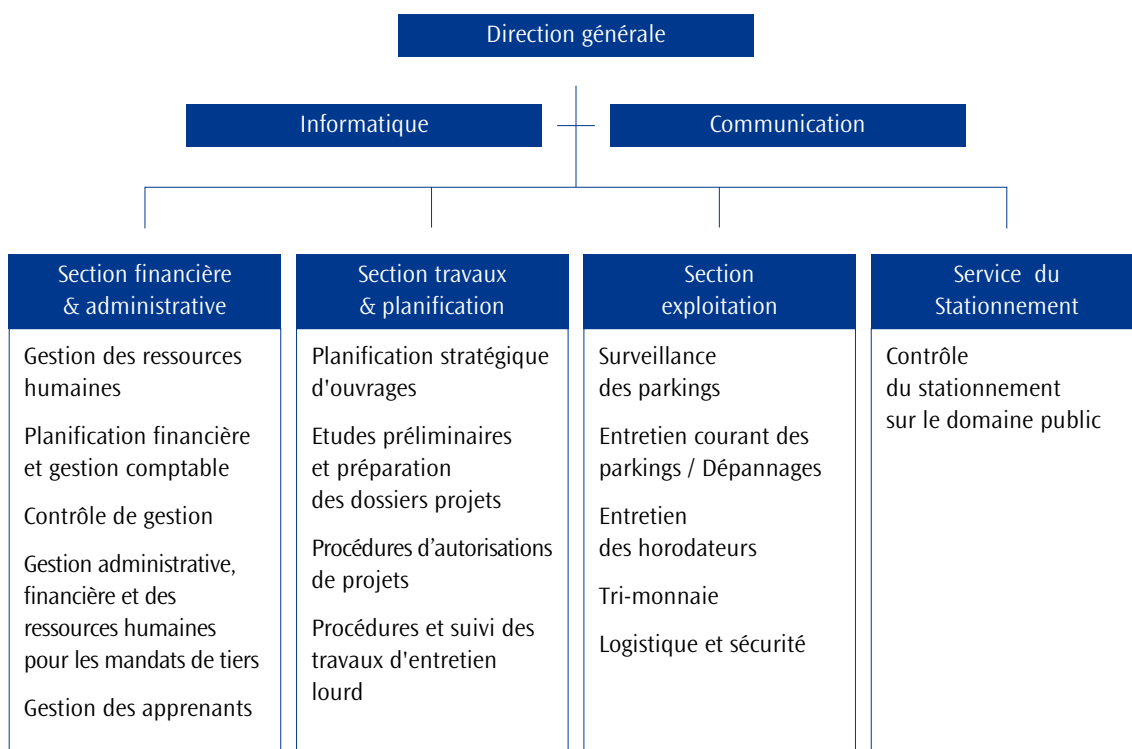
Effectif (nombre de collaborateurs)

	2008	2009
● Direction	4	5
● Service financier & administratif	16*	*16
● Service travaux & planification	2	2
● Service informatique	2	2
● Service exploitation	33	33
● Service du Stationnement	29	84
Total	86	142

En %



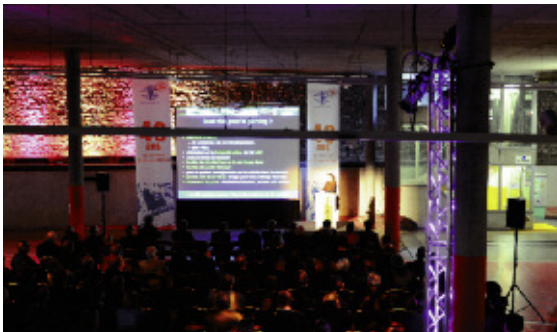
* +1 stagiaire et 1 apprenant.





Fondation des parkings,
40 ans au service de la mobilité!

40^e anniversaire de la Fondation



Gestion: faits marquants



/ 07

Tarifs - Produits

Aucune augmentation de tarif n'a eu lieu en 2009 sur les activités P+R, parkings publics et macarons.

La reprise des parkings du DIP et privés de l'Etat

Dès le printemps 2009, la Fondation a organisé la gestion des parkings du DIP ainsi que les parkings privés de l'Etat. Durant cette période, les opérations de contrôle ont également été mises progressivement en place. Dans le but de résoudre toutes les spécificités des parkings du DIP, un comité de pilotage, composé de la Fondation, du DIP et du DCTI, a permis d'établir les bases d'un futur mode de fonctionnement.

Ainsi, suite à la reprise des parkings du DIP et des parkings privés de l'Etat, la Fondation gère, à fin 2009, 79 parkings supplémentaires qui représentent 3 085 places et 1 939 abonnements supplémentaires.

La reprise du contrôle du stationnement en Ville de Genève

En 2009, l'Etat a mandaté la Fondation pour reprendre progressivement l'ensemble des activités du contrôle du stationnement de la Ville de Genève. Cette décision a nécessité le développement du service existant et s'est traduite par l'engagement de 60 nouveaux collaborateurs pour le service du contrôle du stationnement. La nouvelle équipe a été rendue opérationnelle progressivement, de septembre à décembre 2009. Dès le 1^{er} janvier 2010, l'intégralité des activités du contrôle du stationnement en Ville de Genève est sous la responsabilité de la Fondation. Les modalités de fonctionnement sont définies dans un contrat de prestations avec l'Etat, lequel sera validé par le Grand Conseil début 2010.

Nouveaux statuts

En vigueur depuis le 1^{er} janvier 2009, ils sont accompagnés par la mise en place d'un nouveau système de rémunération propre à la Fondation. Le nouveau système reste en ligne avec le modèle de l'Etat, mais il est toutefois basé sur un modèle d'évaluation de ses fonctions propres.

Les 40 ans de la Fondation des parkings

En octobre 2009, le parking de St-Antoine a servi de décor aux festivités des 40 ans de la Fondation. Cela a été l'occasion de retracer le chemin parcouru depuis 1969 et d'échanger quelques expériences avec les opérateurs des parkings de Lyon et de Paris. La fête s'est également poursuivie le samedi avec l'ensemble du personnel par un superbe rallye dans le Mandement.

Nouvelle convention horodateurs

Suite à la mise en place d'un contrat de prestations entre l'Etat et la Fondation pour la gestion du contrôle du stationnement, l'ancienne convention pour le contrôle des zones horodateurs et la gestion des horodateurs a été résiliée pour fin 2009. Afin de permettre à la Fondation de continuer la gestion et l'entretien des horodateurs ainsi que l'activité du Tri-Monnaie, une nouvelle convention horodateurs a été discutée entre l'Etat et la Fondation.

Amélioration de l'état d'endettement

La politique de désendettement s'est poursuivie avec le remboursement de CHF 8 millions durant l'exercice 2009, ramenant la dette à CHF 76 millions.

Système de Contrôle Interne

Une démarche de mise en œuvre d'un SCI conforme aux normes et principes édictés par le Conseil d'Etat est en cours. Des matrices de risques ont été formalisées pour des processus clés.

Vidéosurveillance

En accord avec l'autorisation qu'elle a obtenue du Conseil d'Etat, la Fondation a commencé à doter certains des parkings qu'elle gère, d'équipements de vidéosurveillance. Ainsi en 2009, ce sont les parkings des Alpes et de l'Ecole d'Ingénieurs qui ont été concernés.

Plan stratégique

La 4^e édition du plan stratégique de la Fondation pour la période 2009-2013 a été validée en janvier 2009 par le Conseil de Fondation. Ce plan fixe, pour les cinq prochaines années, ses priorités et ses objectifs majeurs, en tenant compte des impératifs liés à sa mission, des possibilités financières existantes et des contraintes de maintenance du parc actuel.



Surélévation du P+R Sous-Moulin

Activités en chiffres

Parcs relais en exploitation (4066 places)



/ 09

Nombre d'abonnements P+R (moyenne sur l'année)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Places	Occupation
P+R Bachet 1 (s/TPG)	21	43	47	44	45	46	42	0	0	-
P+R Bachet 2 (Ext.)	88	98	94	76	58	48	73	76	100	76%
P+R Balexert	86	96	102	111	115	113	132	175	300	58%
P+R Bernex	60	66	58	64	62	70	76	67	80	94%
P+R Bout-du-Monde									73	-
P+R Etoile	401	372	359	450	513	545	563	569	575	99%
P+R Frontenex	26	26	26	28	26	28	28	23	25	92%
P+R P26 Palexpo	47	51	46	53	70	75	78	98	100	98%
P+R Genève-Plage			439	690	789	872	914	932	900	104%
P+R Les Mouilles	33	42	42	39	41	43	43	44	100	44%
P+R Moillesulaz	395	363	383	424	425	437	434	437	380	115%
P+R Planche							6	8	150	5,5%
P+R P47							4	1	200	0,5%
P+R Pré-Bois	4	1	4	5	8	9	5	4	240	1,6%
P+R Sécheron			34	75	96	102	101	88	106	83%
P+R Sous-Moulin	196	326	387	418	434	447	447	396	470	84%
P+R Tuileries							1	5	50	10%
P+R Vernier-Meyrin							1	5	60	8,3%
P+R Veyrier	11	13	7	13	15	21	26	29	50	58%
P+R Voie-Centrale							9	52	130	40%
Total abonnements	1493	1620	2047	2490	2697	2856	2982	3009	4089	73,60%
Total places	2480	2480	3376	3326*	3326*	3919	4066	4089		

* Ce nombre ne tient pas compte des places à disposition au P+R de St-Julien (230 places).

Activités en chiffres



/ 10

Parkings pour habitants (2 682 places) ^❶

La Fondation exploite les parkings «habitants» suivants:

Parking des Grandes-Communes (Onex)	300 places
Parking du Prieuré (Pâquis)	560 places
Parking des Tilleuls (Saint-Jean)	412 places
Parking du Vieux-Moulin (Onex)	200 places
Parking des Alpes ^❷	175 places
Parking de la Gare des Eaux-Vives	80 places
Parking de Saint-Antoine ^❸	150 places

Depuis 2007, en accord avec le DCTI, la Fondation a créé 725 places habitants dans les parkings de l'Etat suivants:

Parking de Lombard	52 places
Parking de l'Hôtel des Finances	47 places
Parking David-Dufour	175 places
Parking de l'Ecole d'Ingénieurs	86 places
Parking Uni-Mail	34 places
Parking Quai Ernest-Ansermet	331 places

Depuis 2005, Parking Place de Cornavin SA a créé 80 places «habitants».

Parkings publics (5 680 places)

La Fondation exploite les parkings publics suivants:

Parking des Alpes	300 places
Parking de Saint-Antoine	500 places
Parking P26	1050 places
Parking de la Gare des Eaux-Vives	80 places
Parking P48 (pour le Salon de l'Auto uniquement)	1850 places
Parking P49 (pour expositions)	1300 voitures ou 250 camions
Parking P47 (pour expositions)	600 voitures ou 170 camions/cars

Parkings gérés pour le compte de tiers (10 320 places)

Elle assure la gestion, la surveillance et l'entretien des parkings du DCTI (Département de la Construction et des Technologies de l'Information): 6 105 places:

Parking des Coudriers (horodateur)	125 places
Parking David-Dufour	492 places
Parking de l'Ecole d'Ingénieurs	185 places
Parking Henri-Dunant	62 places
Parking de l'Hôtel des Finances	340 places
Parking Lombard – Hôpital	780 places
Parking Uni-Dufour	190 places
Parking Uni-Mail	180 places
Parking Encyclopédie	26 places
Parking Quai Ernest-Ansermet	610 places
Parking André-Chavanne	64 places

Elle s'occupe de la gestion et de la surveillance de:

Parking Arsenal	29 places
Parking Acacias	45 places
Parking du Bureau des Autos (int./ext.)	88 places
Parking des Noirettes	15 places
Parking Prévost-Martin (int./ext.)	72 places
Parking du Stand	17 places
Parking de Frontenex	66 places
Parking du Vuache	4 places

Depuis 2009, elle a été mandatée pour gérer et contrôler 80 parkings du DIP (Département de l'Instruction Publique, de la Culture et du Sport), soit un total de 2 715 places.

Parking Place de Cornavin	910 places
Parking Plaine de Plainpalais	800 places

^❶ Nombre d'abonnements: 2 185 (2008: 1 903)

^❷ Parking des Alpes: 300 places dont actuellement 175 places «habitants»

^❸ Parking de Saint-Antoine: 500 places dont actuellement 150 places «habitants»



Parkings de la Ville de Carouge (975 places)

Parking de Sardaigne	300 places
Parking de l'Octroi	300 places
Parking du Centre communal	260 places
Parking de Fontenette	115 places

Autres parkings (1 530 places)

Parking des Nations (télésurveillance)	1 060 places
Parking de l'Institut Battelle (gestion abonnés + horodateurs)	200 places
Parking de la Tribune de Genève (gestion des abonnements)	200 places
Parking Gitana – Commune de Bellevue (télésurveillance)	70 places

Gestion des macarons

Macarons multizone

Destinés à tous les utilisateurs qui ne possèdent pas de macarons «habitants» mais qui souhaitent parquer leur véhicule dans une zone bleue pour une demi-journée, ce macaron s'adresse, en priorité, aux entreprises et aux visiteurs.

En 2009, 4 651 macarons multizone ont été délivrés, soit une augmentation d'environ 5% par rapport à l'année précédente.

Macarons habitants et professionnels

Nombre de macarons au 31.12.2009

Date d'introduction	Zone	Habitants	Entreprises	Total
01.11.1998	Eaux-Vives (D)	2 126	284	2 410
01.01.1999	Pâquis/Saint-Gervais (L-LA)	1 541	232	1 773
01.04.1999	Vieille-Ville (B-BB) ²	672	241	913
01.07.1999	Tranchées/Cité (E-EB-C)	1 928	571	2 499
01.11.1999	Grand-Pré/Saint-Gervais (K-KA)	2 153	164	2 317
01.03.2000	Jonction/Bastions (I-IC)	1 968	156	2 124
01.06.2000	Florissant (F)	1 531	105	1 636
01.07.2000	Cluse/Bastions (H-C)	2 420	154	2 574
01.12.2000	Champel (G)	2 161	229	2 390
01.07.2001	Saint-Jean/Saint-Gervais (J-JA)	2 080	124	2 204
01.01.2002	Sécheron (N)	171	22	193
01.04.2002	Nations (M)	748	46	794
01.04.2004	Acacias (O)	607	64	671
01.09.2004	Cité Vieusseux (Q)	1 540	94	1 634
01.07.2005	Petit-Saconnex (P)	1 069	191 ¹	1 260
		22 043	2 436	25 392

¹ Dont 207 macarons pour les missions diplomatiques

² B = rues résidents; BB = rues piétonnes



Les agents du Service du Stationnement renseignent une passante

SECTION

Service du stationnement



/ 13

Historique

En 2003, une convention a été signée entre la Fondation, l'Etat et la Ville de Genève, afin de contrôler les places de stationnement payantes.

Cette activité de contrôle par du personnel assermenté, a permis d'assurer concurremment avec un autre corps, un meilleur suivi de l'occupation des places de parkings sur la voie publique, notamment dans tous les secteurs horodateurs de la Ville de Genève (secteurs de A à Q).

Au travers de cette activité de contrôle, la Fondation a ainsi bénéficié d'une partie des recettes des horodateurs.

Le produit des contraventions, quant à lui, ne revenant pas à la Fondation, a été partagé intégralement entre l'Etat et la Ville de Genève.

Evolution

A la fin de l'année 2008, l'Etat de Genève a décidé de reprendre à son compte la compétence du contrôle du stationnement sur le territoire de la Ville de Genève pour le 1^{er} janvier 2010; compétence qui sera transmise à la Fondation et, plus particulièrement, à son Service du Stationnement.

L'Etat a donc résilié la convention signée en 2003 avec la Fondation, pour la fin de l'année 2009. L'objectif est de remplacer cette convention, limitée au seul contrôle des places payantes, par un contrat de prestations permettant le contrôle de tout le stationnement statique sur le territoire de la Ville de Genève, comprenant les zones bleues, les zones à paiement horodateurs y compris les interdits.

Pendant la phase de transition, c'est-à-dire l'abandon régulier de la présence et du contrôle par les agents de la Ville de Genève, la Fondation a conclu une convention transitoire avec l'Etat de Genève et la Ville de Genève, afin de reprendre progressivement les secteurs d'activités dès le 1^{er} septembre 2009 jusqu'au 31 décembre 2009. L'objectif est de s'assurer que le contrôle ne baisse pas d'intensité pendant cette phase intermédiaire.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, le Service du Stationnement de la Fondation contrôle pour le compte du DIM (Département de l'Intérieur et de la Mobilité) et du DSPE (Département de la Sécurité, de la Police et de l'Environnement) l'ensemble du stationnement sur le territoire de la Ville de Genève.

Effectifs

En 2009, ce service a fortement évolué. A sa création, avec un effectif de 29 personnes au total, il se compose aujourd'hui de 84 collaborateurs (77 personnes de terrain, 6 postes administratifs et 1 directeur).

Activités

Le Service du Stationnement exerce son activité sur tout le territoire de la Ville de Genève, incluant les secteurs macarons (A à Q) et le domaine public élargi. Sa présence quotidienne sur les zones, en fonction de son effectif, a permis de couvrir les secteurs d'activités d'une manière intégrale.

L'activité de contrôle exercée a également permis:

- > d'améliorer la rotation des véhicules sur les places payantes,
- > de sensibiliser l'automobiliste au paiement de la taxe de parage,
- > de modifier les habitudes dans les modes de déplacement,
- > d'augmenter les recettes par place,
- > de contrôler la validité des macarons sur l'espace autorisé,
- > de sensibiliser l'automobiliste à la bonne utilisation des places de stationnement,
- > de signaler les défauts de marquage et de signalisation auprès de la Direction Générale de la Mobilité,
- > d'effectuer de l'ilotage ainsi que de la prévention.

Le Service du Stationnement travaille activement en concertation avec les services de la Ville de Genève, de l'espace public, de la Direction Générale de la Mobilité, ainsi qu'avec les services généraux de la police cantonale.

Les amendes d'ordre sont transmises au Service des Contraventions au quotidien. L'intégralité du produit des amendes d'ordre revient à l'Etat de Genève.

SECTION: Travaux & Planification

Parcs relais en projet ou à l'étude

/ 14

P+R Sous-Moulin

Le P+R Sous-Moulin fait l'objet d'une surélévation de trois étages supplémentaires, construits pour offrir une capacité totale de 900 places. Un parking pour vélos est également envisagé au rez-de-chaussée. Les appels d'offres, ainsi que la totalité des contrats auprès des entreprises, ont été conclus pendant l'été 2009. Après l'autorisation de construire, les travaux ont débuté en septembre 2009, et le parking reste en exploitation sur deux niveaux (rez-de-chaussée et sous sol). Le 1^{er} étage a été fermé pour permettre les travaux de montage de la charpente métallique, structure porteuse pour les trois futurs étages. Afin de pouvoir répondre aux besoins de stationnement, un parking provisoire a été aménagé sur la route Blanche pour accueillir environ 100 voitures.

Les travaux effectués jusqu'en décembre 2009 ont été les suivants :

- > adaptation de la circulation sur l'esplanade devant l'entrée du parking pour faciliter les livraisons dans la zone de chantier,
- > création de la zone de chantier (clôture, centrale béton, eau, électricité, bureaux, containers déchets),
- > démontage de tous les éléments au 1^{er} étage (couverture vitrée de la rampe, marquise, candélabres, éclairage, parapets métalliques des cages),
- > adaptation du réseau sprinkler aux besoins des travaux,
- > démontage des gaines de ventilation selon les besoins des travaux,
- > renforcement des fondations (micro-pieux et éléments métalliques),
- > carottage des dalles pour l'introduction des renforcements structurels,
- > renforcement des piliers existants avec lames d'acier,
- > adaptation de l'alimentation électrique et extension pour les 1^{er} et 2^e étages ainsi que pour les nouveaux sas,
- > surélévation des murs extérieurs,
- > construction des murs des nouveaux sas pour les quatre cages d'escaliers existantes,
- > construction de la 5^e cage d'escaliers de secours,
- > construction de deux cages d'ascenseurs.

Les études pour une couverture photovoltaïque sont en cours et vont se poursuivre en 2010. La couverture sera composée de panneaux juxtaposés tenus sur une trame de charpente métallique légère. La toiture photovoltaïque couvrira environ 85% de la surface du 4^e étage avec environ 1 350 panneaux, inclinés vers le Sud, pour donner un rendement optimal. Deux onduleurs seront installés dans les locaux des cages 2 et 4 au 3^e étage. Leur rôle sera de convertir le courant continu provenant des panneaux en courant alterné.

P+R Sécheron

Au début de l'année 2010, démarreront les travaux de construction du P+R Sécheron. Il s'agit d'un parking de cinq niveaux, deux enterrés et trois hors sol, pour une capacité totale de 400 places. Le parking sera également équipé d'un parking pour vélos.

En 2009, les négociations entre l'Etat de Genève et les CFF, pour l'acquisition des terrains nécessaires à la construction de l'ouvrage, ainsi que les procédures pour la modification de zone du quartier, ont été conclues.

Un projet de loi pour le financement de la construction a été élaboré.

Après la validation, en 2008, du projet de l'IHEID (Institut des Hautes Etudes Internationales et du Développement) pour la construction de logements sur le parking (surélévation), plusieurs séances de coordination entre la Fondation et l'IHEID se sont déroulées, notamment concernant la position des deux bâtiments (interaction entre les installations, les superstructures, les sortie de secours, etc...).

Ainsi, la construction de deux bâtiments sur la même parcelle impliquera la création d'une PPE (Propriété Par Etage) entre la Fondation et l'IHEID.

En décembre 2009, l'appel d'offres pour le lot «terrassements et travaux spéciaux», à adjuger au début 2010, a été publié sur le site SIMAP. Les études pour la détermination de la soumission ont demandé l'intervention d'un expert en géotechnique qui a effectué des sondages et des études sur le terrain in situ.

L'IHEID a organisé un concours d'études parallèles et le lauréat a été désigné fin 2008. Les incidences techniques de cet ouvrage sur le parking ont été étudiées et des discussions de coordination des projets ont débuté entre la Fondation et l'IHEID



P+R Bachet-de-Pesay

Deux variantes ont été envisagées pour ce parking: l'une en élévation et l'autre en souterrain.

Fidèle à ses priorités, la Fondation portera son choix sur la variante la plus économique. Si l'Etat ou un tiers souhaite s'orienter vers une variante susceptible de répondre à d'autres critères d'ordre urbanistique ou esthétique, le financement des coûts supplémentaires serait alors pris en charge par celui-ci, à l'instar du P+R du collège de Frontenex.

Les travaux ne pouvant démarrer qu'après la construction de la gare, la mise en service de ce parking est prévue pour 2013.

P+R du Trèfle-Blanc

Un 2^e parc relais, de 600 à 700 places, est également envisagé dans la zone du Bachet-de-Pesay entre le chemin du Trèfle-Blanc et la route de Saint-Julien. Il serait destiné aux utilisateurs des transports publics.

Cet ouvrage est étudié dans le cadre du projet d'aménagement et du schéma directeur du secteur du «Trèfle-Blanc», et devrait être réalisé en élévation.

Le quartier doit faire l'objet d'une modification des limites de zones, dont la procédure est actuellement en cours.

La construction du parking, en collaboration avec la commune de Lancy et des investisseurs privés, devrait s'opérer dans le cadre d'un projet global comprenant une salle des fêtes, des bâtiments administratifs ou hôteliers et quelques commerces.

La dépose d'une demande de renseignements pour l'ensemble du projet est prévue début 2010.

P+R du collège de Frontenex (Tulette)

Le concours pour la réalisation du collège et d'un parking a été lancé par le DCTI en janvier 2009. Le projet choisi, lauréat du concours, propose un parking P+R de 300 places, séparé des bâtiments du collège, qui permettra une réalisation indépendante des deux ouvrages.

Le parking, construit sur deux niveaux enterrés, sera équipé de deux ascenseurs et de trois cages d'escaliers. L'entrée/sortie du parking se situera côté Chemin de Grange-Falquet.

P+R Voie-Centrale

L'autorisation de construire, demandée dans le cadre d'un changement d'affectation d'un parc relais existant de 130 places avec installation d'un container pour vélos et mise en place de trois horodateurs, a été délivrée en août 2009.

Tous les appels d'offres ont été conclus, et les travaux commenceront début 2010, dès que les conditions climatiques le permettront (le marquage au sol nécessitant un sol sec). Ils concerneront:

- > le marquage au sol des places,
- > la signalisation horizontale (flèches, entrée, sortie) et verticale (panneaux horodateurs, sens de circulation, entrée, sortie),
- > la fermeture entrée/voitures actuelle (côté giratoire centre commercial de la Praille) et l'aménagement de trottoirs (potelets, accès piétons/vélos).

Une amélioration de l'éclairage du parking est également envisagée.

L'accès au parking se situe sur la route des Jeunes (sous le viaduc de la Voie Centrale), après l'entrée du centre commercial de La Praille. L'entrée du parking à vélos aménagé d'un container de 6.5 m x 7.5 m, s'effectue côté entrée piétonne face au giratoire près du centre commercial. Les horodateurs solaires, pour bénéficier d'une exposition maximale au soleil, ont été installés face au centre commercial.

P+R Bout-du-Monde

L'une des zones de stationnement du stade du Bout-du-Monde fera l'objet d'un changement d'affectation: il s'agit d'un changement du parking existant en parc relais de 92 places avec l'installation d'un horodateur.

L'autorisation de construire a été délivrée en novembre 2009. Selon la convention signée avec la Ville de Genève, une quinzaine de places lui seront réservées.

Tous les appels d'offres ont été conclus, et les travaux commenceront début 2010, dès que les conditions climatiques le permettront (le marquage au sol nécessitant un sol sec). Ils concerneront:

- > le marquage au sol des places,
- > la signalisation horizontale (flèches, entrée, sortie) et verticale (panneaux horodateur, sens de circulation, entrée, sortie),
- > l'installation d'un horodateur, côté arrêt du bus.

P+R Bout du Monde: suite

Une signalisation verticale avec des panneaux d'informations est également prévue dans les environs.

L'entrée et la sortie du parking se situent sur la route de Vessy.

P+R de Versoix

La construction de 55 places P+R dans le parking du futur centre commercial de la commune de Versoix, en face de la gare, a été confirmée en 2009.

25 autres places seront réservées aux abonnés P+R en surface, pour un total de 80 places, dans le secteur de la gare de Versoix.

P+R CERN

Dans l'attente de l'avancement des travaux du TCMC jusqu'au CERN, la mise en service du P+R est planifiée pour 2010. Il s'agira d'un parking en surface aménagé entre les entrées A et B du CERN, sur la route de Meyrin, avant la douane française.

Projets de nouveaux parkings habitants

Parking de Pré-L'Evêque (Eaux-Vives - 250 places)

Ce parking sera exclusivement réservé aux habitants du quartier des Eaux-Vives. La Ville de Genève assure le pilotage de ce projet, mais a mis les études de ce parking en suspens en 2009. Dès l'autorisation de construire obtenue, la maîtrise d'ouvrage sera transférée à la Fondation.

Parking de l'éco-quartier de la Jonction

La Ville de Genève et l'Etat ont décidé la réalisation d'un éco-quartier à la Jonction, sur le site Artamis. Ce quartier rassemblera des logements et des dépôts. Un parking d'environ 350 places, construit et exploité par la Fondation, est prévu. Le projet du quartier a été mis au concours en 2009, et le lauréat sera désigné début février 2010. Les études suivront dès mars 2010, et les demandes d'autorisation de construire devraient être déposées avant décembre 2010.

Rénovations et aménagements

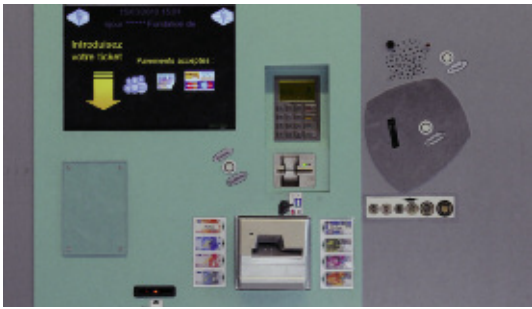
Parkings de la Fondation des parkings

Parking des Alpes

Le parking des Alpes est équipé au rez-de-chaussée d'une station-service exploitée par la société Tamoil. Suite à une étude de sécurité demandée par les services cantonaux, un système d'aspiration des gaz d'hydrocarbures a été mis en place à proximité des colonnes de distribution d'essence. Des sondes d'explosimètre, reliées à la centrale de transmission des alarmes, ont également été installées vers les rampes d'accès aux sous-sols du parking.

Concernant le local mécanique situé dans la cour Nord du bâtiment, la totalité de l'éclairage, l'étanchéité de la dalle de toiture ainsi que les coupoles ont été remises à neuf.

Le marquage au sol du rez-de-chaussée a également été rafraîchi.



Parking de Saint-Antoine

Le matériel de péage d'origine (1995) a été remplacé et mis en service le 6 mai 2009 par la société Thales. Les cinq caisses automatiques disposent désormais de lecteurs CB (cartes de débit Maestro et Postcard, cartes de crédit Visa et Mastercard).

Parking du Prieuré

L'installation de détection incendie, centrale et détecteurs, a été entièrement renouvelée.

Parkings de l'Etat

Parking David-Dufour

Le matériel de péage, datant de 1993, a été remplacé le 18 juin 2009 et est doté de lecteurs CB.

Parking Ansermet

La centrale de détection CO a été renouvelée.

Parking Lombard

L'appel d'offres pour le matériel de péage (deux entrées, deux sorties, quatre caisses) et de comptage a été réalisé et les installations sont prévues pour 2010.

Les travaux conséquents de la seconde étape du Centre Médical Universitaire ont démarré en milieu d'année. Les sorties de secours du parking Lombard ont dû être adaptées et des ouvertures sont prévues dans les parois du parking afin d'accéder aux futures aires de stationnement dans deux sous-sols du futur CMU.

Parking Ecole d'Ingénieurs

L'installation de détection incendie, centrale et détecteurs, a été commandée et sera remplacée début 2010 en même temps que celle du bâtiment de l'Ecole d'Ingénieurs.

Parking Place de Cornavin SA

Conformément aux prescriptions de sécurité édictées lors des travaux de la ligne 13 du tram, des sas ont été construits vers les paliers d'ascenseurs et les escaliers de secours, jusqu'alors non équipés.

Cette mesure a été prise de façon à limiter au maximum la diffusion dans la galerie marchande, de fumées en provenance d'un éventuel sinistre survenant dans le parking.

Les travaux de réfection des bétons entrepris en 2008 concernant un certain nombre de fissures de la zone de l'abri PC ont été complétés par la reprise de fissures et de joints de la dalle du niveau -2 dans le même secteur côté Lac.

En relation avec les travaux de la gare CFF-RailCity prévus début 2010, 35 piliers du 1^{er} sous-sol, en majorité situés dans les commerces du Metro-Shopping, ont été renforcés par collage de fibre de carbone et protégés du feu par une coquille plâtre. Ces travaux ont été réalisés en accord avec CFF-RailCity, la Ville de Genève et l'Etat. La place de Cornavin est désormais conforme aux poids lourds de 40 tonnes sur le parvis de la gare.

Les barrières du parking ont été dotées d'un système de reconnaissance des plaques d'immatriculation (2^e et 3^e sous-sols). Un tel système dispense les abonnés de devoir présenter leur carte d'abonnement en entrée/sortie et permet, en outre, un meilleur contrôle des tickets perdus.

Parking Plaine de Plainpalais SA

Les travaux de la sortie piétonne côté Rond-Point se sont achevés:

- > aménagement de surface avec un nivellement du sol en harmonie avec la promenade piétonnière, et mise en service d'un monte-charge de 1000 kilos pour les marchés;
- > reconstruction complète des toilettes du parking et réfection complète du hall.

Une fresque est à l'étude pour décorer et mettre en valeur le mur du hall.

Les travaux de la Ville de Genève concernant la réfection de la Plaine ont démarré mi 2009.

Des locaux adossés au parking côté avenue du Mail, et destinés aux SIG, sont en construction. Leur accès s'effectuera par le couloir d'accès au parking.

Les travaux de réfection de l'étanchéité de la dalle de couverture du parking restent dans l'attente du dégrapage de la plaine par la Ville de Genève, reporté à 2010.

Autres aménagements



/ 18

Gestion des parkings de Carouge

Le mode de télécommunication des parkings de Carouge a été sensiblement amélioré afin d'optimiser la télégestion assurée par la Fondation, notamment par une liaison en fibre optique entre le serveur-péage de Carouge et le centre de contrôle de Saint-Antoine.

Réseau «fibres optiques» de la Fondation des parkings

La Fondation dispose de son propre réseau de fibres optiques depuis 1995.

Un câble de grande capacité a été posé sur l'axe principal du réseau exploité par la Fondation, reliant Cornavin (PC3/5 de la DGM) à son centre administratif situé en attique du P+R Etoile. Ce nouveau câble constituera, à terme, l'artère principale du réseau de la Fondation.

Info-Parkings

La Fondation exploite et entretient depuis 1995 les panneaux «Info-Parkings», indicateurs du nombre de places libres dans les parkings du centre-ville.

Le système de transmission des données sur onde radio musicale étant devenu obsolète, une nouvelle concession avec fréquence spécifique a pu être obtenue.

Les 21 mâts ont ensuite été rééquipés de nouveaux émetteurs en juin 2009.

Vidéosurveillance

L'augmentation assez marquée du vandalisme et d'actes de déprédation dans certains parkings gérés par la Fondation a amené celle-ci à décider l'installation de caméras de vidéosurveillance dans cinq parkings: Ecole d'Ingénieurs, Lombard, Saint-Antoine, Etoile et P26. La conception est pensée pour sécuriser les sorties de secours, les entrées/sorties et certains endroits.

Pour permettre l'augmentation du nombre de caméras, le projet a prévu l'installation d'un serveur pour l'enregistrement des images, l'installation de fibres optiques pour la liaison avec le système central et la création de chemins de câbles pour connecter toutes les caméras. Chaque caméra est installée dans un boîtier anti-vandalisme.

Le projet a donc permis l'installation de:

- > 11 caméras au parking Ecole d'Ingénieurs;
- > 19 caméras au parking Lombard;
- > 17 caméras au parking de Saint-Antoine;
- > 16 caméras au parking de l'Etoile;
- > et 7 caméras au parking P26.

Après avoir été adjugés aux entreprises, les travaux ont débuté en octobre 2009.

Conformément aux exigences de la LITAO, courant décembre, les parkings Ecole d'Ingénieurs et Lombard ont été équipés. Les installations dans les trois autres parkings seront réalisées pour la fin du mois de février 2010.

Amiante

Début 2009, la Fondation a décidé de contrôler l'éventuelle présence d'amiante dans les parkings construits avant 1992, lorsque l'amiante n'était pas interdite dans les matériaux de construction, notamment les colles pour le carrelage et l'isolation des tuyaux.

Les parkings concernés ont été Cornavin, Plainpalais, Uni-Dufour, David-Dufour, Uni-Mail, Henri-Dunant, Lombard, Ecole d'Ingénieurs, Hôtel des Finances, Ernest-Ansermet, Alpes, Prieuré, Moillesulaz et Grandes Communes.

Courant 2009, des devis ont été demandés à des bureaux spécialisés pour exécuter des expertises «amiante».

L'adjudication a été faite en octobre, et toutes les expertises ont pu être menées avant la fin de l'année à l'exception du parking des Grandes Communes qui sera expertisé en janvier 2010.

L'expertise consiste à prélever des échantillons de matériaux suspectés contenir de l'amiante puis de les envoyer dans un laboratoire pour être analysés. Le mandataire a rédigé un rapport pour chaque parking. Les rapports des parkings Lombard, Cornavin et Hôtel des Finances ont déjà été consignés. Les autres sont attendus pour fin février 2010.



Parking P26

En début d'année, des devis ont été demandés pour la réalisation de la nouvelle alimentation électrique du parking P26. Le parking, jusqu'alors alimenté par un poste MT ORGEXPO/PARKING et un groupe de secours, propriété de Palexpo, sera alimenté à la fin des travaux, par un raccordement électrique direct au réseau SIG.

Les travaux ont été adjugés en août et ont débuté en septembre, après avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires : OFROU, SIG, PALEXPO et PPE.

Ils ont nécessité la fermeture de l'autoroute pendant une nuit pour permettre le tirage de deux câbles (traversant l'autoroute) sous les bâtiments de Palexpo, pour la nouvelle alimentation électrique.

Une nouvelle cellule a été installée dans le local électrique de la salle de contrôle du parking P26 pour recevoir les câbles et alimenter le parking.

Les travaux se sont terminés le 8 décembre 2009 et des tests sur tout le circuit en présence de Palexpo SA ont été effectués. Une formation des techniciens de la Fondation s'en est suivie.

SECTION: Exploitation

Reprise de la gestion des parkings du Département de l'Instruction Publique, de la Culture et du Sport

Suite à la décision du Conseil d'Etat, en août 2008, fixant de nouveaux tarifs et rendant toutes les places de stationnement du Département de l'Instruction Publique payantes, la Fondation a été mandatée par le DCTI pour exploiter les parkings de l'enseignement secondaire et post-obligatoire. Dans le cadre de ce mandat, l'exploitation se charge de la gestion des horodateurs et du contrôle du stationnement. De nombreuses personnes ayant pris l'habitude de se garer librement depuis des années sur ces sites, la mise en place du stationnement payant demande un important travail d'information et de traitement des réclamations. De nombreuses dénonciations et contraventions font l'objet de contestations et demandent une réponse personnalisée. Pour cette activité, un poste de secrétaire à mi-temps sera créé au sein du service logistique.

Sécurité

Les besoins en surveillance et rondes d'agents de sécurité dans les parkings sont en constante augmentation depuis plusieurs années en raison du nombre croissant de déprédations observées. Depuis 2008, la Fondation est autorisée à utiliser un système de vidéosurveillance à l'intérieur des parkings qu'elle exploite pour le compte de l'Etat, de tiers ou pour son

propre compte. Cette mesure, accompagnée d'une présence renforcée d'agents, permet d'assurer la sécurité des clients et de prévenir les dommages causés aux installations et aux véhicules. Certains parkings du centre-ville, plus exposés aux déprédations et aux activités répréhensibles, subiront des transformations qui permettront de restreindre leur accès uniquement aux clients et abonnés.

Nettoyage, déneigement et salage

L'activité de nettoyage et d'entretien occupe une place importante dans l'exploitation des parkings. Dès 6h du matin, des équipes doivent assurer la propreté des places de stationnement, ascenseurs, cages d'escalier, sanitaires, sorties piétons et rampes d'accès des véhicules. Des ressources importantes sont engagées pour faire face à l'augmentation du nombre d'inscriptions sauvages et tags sur les parois, ainsi qu'à la quantité importante de déchets de toute sorte jetés au sol. Le déneigement et le salage doivent également être assurés à toute heure pour prévenir les glissades de piétons ou de véhicules, principalement dans les rampes et accès situés à l'extérieur des parkings.

Exploitation: suite

Innovation

Un nouveau système de contrôle d'accès par reconnaissance de plaques d'immatriculation a été installé dans le parking de Cornavin. Cette technologie permet aux abonnés d'entrer et de sortir sans devoir utiliser une carte ou un badge, ce qui offre un gain de confort et une plus grande rapidité pour l'accès au site. D'autre part, l'identification des plaques permet au centre de contrôle de gérer plus efficacement les problèmes liés à la perte de tickets de stationnement. Le dispositif était en phase d'essai en décembre 2009 et sera pleinement opérationnel dans le courant du premier semestre 2010.

Le centre de contrôle principal, géré par le Service de l'Exploitation et situé dans le parking de Saint-Antoine, a intégré un nouveau système de péage installé dans deux parkings en 2009. Cette intégration a exigé de gros efforts de coordination pour rendre les équipements entièrement opérationnels et continuera à demander des ressources importantes en 2010 afin de terminer l'adaptation des interfaces. Le programme de renouvellement des anciens équipements de péage installés dans les parkings se poursuivra, afin d'offrir



/ 20

aux clients des fonctionnalités plus étendues et adaptées aux besoins actuels, notamment en ce qui concerne les moyens de paiement acceptés.

Développement des zones de stationnement pour véhicules deux roues motorisées

La Fondation offre aux personnes conductrices de motos et scooters la possibilité de détenir un abonnement qui leur permet de stationner à l'intérieur des parkings publics. Cette alternative remporte un succès croissant et trois projets d'extension de zones dédiées à ce type de véhicule ont été étudiés en 2009 pour le parking de Saint-Antoine, de l'Hôtel des finances et de Cornavin. Le Service de l'Exploitation contribue à l'élaboration de ces projets en conseillant le Service Travaux & Planification, principalement sur les problèmes liés à la détection du type de véhicule (deux ou quatre roues), au comptage des places libres et à la tarification.

Autres activités de la Fondation des parkings

Association ParkingSwiss

La Fondation est représentée au comité central de l'association ParkingSwiss. L'association a pour but d'encourager la construction et l'exploitation de parkings, l'installation de stationnement en surface et de systèmes d'acheminement aux parkings en Suisse.

ParkingSwiss entretient également des relations avec les organisations de parkings d'autres pays, en particulier l'Association Européenne des Parkings (EPA).

L'Association a également pour but de définir, en coordination avec l'EPA, les standards de qualité à appliquer aux parkings. Elle édicte également des recommandations pour les exploitants de parkings.

Auto-partage

Durant l'année 2009, la Fondation a poursuivi son action en faveur du développement de l'auto-partage.

La situation des places réservées aux véhicules d'auto-partage dans les parkings gérés par la Fondation était la suivante à fin 2009:

Parking de Saint-Antoine	7 places
Parking de l'Hôtel des Finances	4 places
Parking de Plainpalais	9 places
Parking de Cornavin	15 places
Parking Lombard	4 places
Parking Uni-Mail	3 places
David-Dufour	4 places

L'année 2009, lors de laquelle la Fondation a fêté ses 40 ans, a marqué une étape importante de son évolution. La reprise progressive de l'intégralité du contrôle du stationnement en Ville de Genève a non seulement nécessité l'engagement de 55 nouveaux collaborateurs-trice(s), mais a également concrétisé l'aboutissement d'un processus qui fait de la Fondation un véritable **opérateur en mobilité**, chargé tout à la fois de la planification, de l'étude, de la construction et de l'exploitation de parkings, et plus largement de la mise en oeuvre générale de la politique du stationnement en vigueur à Genève. Et si par nature personne n'aime à être verbalisé, force est de constater néanmoins que le contrôle du stationnement est un vecteur décisif pour atteindre les objectifs de cette politique cantonale de la mobilité.

Relevons également, que grâce à une stratégie active initiée en 2004, la Fondation a vu sa dette passer de 128 millions de francs (courant 2004) à 76 millions de francs à fin 2009. Cela lui permet d'envisager avec confiance les nombreux investissements à venir: les P+R de Sous-Moulin (extension), Sécheron, Bachet, Frontenex, Bernex Ouest et Est et Trèfle-Blanc, et le parking habitants du Carré-Vert (Artamis).



Jean-Marc Odier
Vice-président



Frederik Sjollema
Président



P Octroi
Lift

Le parking de l'Octroi à Carouge est géré par la Fondation

Etats financiers IPSAS/DiCoGE 2009

Compte de fonctionnement

pour les exercices clôturant au 31 décembre

/ 23

Montants en CHF

Produits	Notes	2009 Budget IPSAS	2009 IPSAS	2008
Produits des abonnements		9 256 355	8 891 439	9 008 349
Produits du parage horaire		5 019 600	5 344 670	5 202 283
Produits des macarons		4 940 000	4 852 995	4 869 608
Redevances horodateurs & tri-monnaie	4.13	4 640 000	4 002 029	4 861 631
Indemnité pour le contrôle du stationnement	10		2 641 098	
Subventions non monétaires	6	781 436	897 186	783 388
Produits différés de subventions d'investissement		78 176	78 176	78 176
Redevances de gestion des parkings	4.13	782 400	1 412 906	758 473
– Redevance pour gestion de parkings (Cornavin, Plainpalais, Tribune)		332 400	454 883	320 320
– Redevance gestion parkings d'Etat		450 000	958 023	438 152
Redevances de surveillance de parkings tiers		2 486 839	2 399 639	2 239 182
Autres produits d'exploitation	4.12	2 051 089	2 342 430	2 341 692
– Produits des locations dépôts / surfaces		1 620 940	1 725 541	1 752 310
– Redevances tiers / Publicité		91 150	118 675	128 231
– Vente Energie «Solaire»		115 000	114 791	108 113
– Honoraires et produits divers		151 999	307 557	179 106
– Divers		72 000	75 868	173 932
– Produits sur exercices antérieurs			0	0
Total des produits		30 035 895	32 862 567	30 142 781
Charges d'exploitation				
Frais de personnel	4.11	10 170 153	11 429 275	9 104 662
– Frais de personnel		10 103 153	11 374 288	9 055 211
– Frais de Conseil		67 000	54 986	49 451
Frais d'exploitation		4 668 248	4 433 800	4 187 987
– Frais d'exploitation		4 453 248	4 397 370	4 101 743
– Etudes		185 000	16 572	38 261
– Info-Parkings		10 000	4 712	6 058
– Publicité P+R		20 000	15 146	41 924
Frais d'entretien		767 400	908 105	761 453
Frais d'administration		2 849 449	2 606 296	2 328 324
– Frais généraux		1 687 270	1 892 979	1 726 170
– Administration générale		1 067 179	624 905	515 048
– Locaux administratifs		95 000	88 412	87 105
Amortissements		6 137 113	5 560 936	5 632 245
– Amortissements immobilisations propres		393 269	222 665	323 129
– Amortissements immobilisations d'exploitation		5 743 843	5 338 271	5 309 115
Total des charges d'exploitation		24 592 363	24 938 410	22 014 670
Résultat d'exploitation		5 443 532	7 924 157	8 128 111
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	17	1 390 587	1 167 905	711 210
Produits financiers	4.13 & 8	183 414	160 668	445 753
Charges financières	9	-3 232 346	-2 251 835	-3 336 184
Résultat net de l'exercice		3 785 187	7 000 895	5 948 890

Bilan

/ 24

pour les exercices clôturant au 31 décembre

Montants en CHF

Actif	Notes	31.12.2009 IPSAS	31.12.2008 IPSAS
Actif courant			
Liquidités et équivalents de liquidités	4.4 & 11	17 853 835	17 262 527
Placements à court terme	4.3 & 12	0	3 000 000
Débiteurs avec contrepartie	4.3 & 13	4 011 488	917 231
Débiteurs sans contrepartie		0	0
Autres créances à court terme	4.3	184 082	228 246
Actifs transitoires	4.3	568 684	706 030
Total de l'actif courant		22 618 089	22 114 033
Actif non courant			
Immobilisations corporelles	4.5 & 14	132 057 152	133 764 536
Immobilisations incorporelles	4.6 & 15	122 128	67 620
Subventions d'investissement obtenues	4.14 & 16	-3 192 038	-3 270 214
Participations mises en équivalence	4.2 & 17	11 948 516	10 812 782
Autres actifs à long terme	4.8 & 18	1 500 250	2 565 850
Total de l'actif non courant		142 436 008	143 940 574
Total de l'actif		165 054 097	166 054 607
Passif et fonds propres			
Passif courant			
Découverts bancaires		0	0
Fournisseurs et autres créanciers	19	5 616 476	4 659 649
Revenus reçus d'avance	20	4 908 041	4 970 209
Part à court terme des emprunts à long terme	21	0	8 000 000
Garanties et consignes		404 400	400 445
Passifs transitoires	19	415 696	626 226
Total du passif courant		11 344 613	18 656 530
Passif non courant			
Emprunts bancaires à long terme	4.9 & 21	76 000 000	76 000 000
Dettes à long terme	4.9 & 21	7 697 191	8 386 679
Provisions	4.10 & 22	100 000	100 000
Engagements en faveur du personnel	23	0	0
Total du passif non courant		83 797 191	84 486 679
Total du passif		95 141 804	103 143 209
Fonds propres attribuables au propriétaire de l'entité			
Capital	24	100 000	100 000
Fonds réserve générale		2 000 000	2 000 000
Fonds statutaires		62 660 457	56 711 567
Impacts bilan d'ouverture IPSAS dans les fonds propres		-1 849 059	-1 849 059
Résultat de l'exercice		7 000 895	5 948 890
Total des fonds propres attribuables au propriétaire de l'entité		69 912 293	62 911 398
Total des fonds propres		69 912 293	62 911 398
Total du passif et des fonds propres		165 054 097	166 054 607

Variation des fonds propres

pour les exercices clôturant au 31 décembre

/ 25

Tableau IPSAS 2009 de variation des fonds propres consolidés (en milliers de CHF)

	Fonds propres des actionnaires de l'entité				
	Capital	Fonds réserve générale	Fonds statutaires	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 1^{er} janvier 2009	100	2 000	54 863	5 949	62 911
Attribution aux fonds statutaires			5 949	-5 949	0
Résultat net de l'exercice 2009				7 001	7 001
Soldes au 31 décembre 2009	100	2 000	60 811	7 001	69 912

Tableau IPSAS 2008 de variation des fonds propres consolidés (en milliers de CHF)

	Fonds propres des actionnaires de l'entité				
	Capital	Fonds réserve générale	Fonds statutaires	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 1^{er} janvier 2008	100	2 000	48 253	6 609	56 963
Attribution aux fonds statutaires			6 609	-6 609	0
Résultat net de l'exercice 2008				5 949	5 949
Soldes au 31 décembre 2008	100	2 000	54 863	5 949	62 911

Tableau des flux de trésorerie

/ 26

pour les exercices clôturant au 31 décembre

En milliers de CHF

Activités opérationnelles	2009 IPSAS	2008 IPSAS
Résultat d'exploitation	7 001	5 949
Amortissements comptables	5 561	5 632
Charges et produits non monétaires	- 1 214	-226
Diminution/Augmentation de l'actif courant	-2 913	1 140
Diminution/Augmentation du passif courant	688	45
Cash-Flow lié aux activités d'exploitation	9 123	12 540

Activités d'investissements

Parkings publics	P 26	-96	-531
	P 48	0	0
	P 49	0	-28
	Parking Saint-Antoine	-491	-1
	Parking des Alpes	-165	-25
Parkings Habitants	Prieuré	-95	-24
	Grandes-Communes	0	-85
	Vieux-Moulin	0	-91
	Tilleuls	0	-34
Parkings P+R	P+R Etoile	-29	-15
	P+R Sous-Moulin	-2 288	-67
	P+R Genève-Plage	0	-45
	P+R Voie Centrale	-18	
Bureaux de la Fondation (Etoile)	Bureaux de la Fondation et administration	0	-30
	Etoile - Bar Espresso	0	0
	Solaire (Etoile)	0	0
P+R études et chantiers	P+R Bachet	0	-44
	P+R Sécheron	0	-450
	P+R Versoix	0	0
	Autres P+R	-0	-30
Autres immobilisations	Centre de contrôle	-76	-25
	Tri-monnaies et Voie-publique	-33	-94
	Service du Stationnement	-336	0
	Informatique de gestion et matériel informatique	-122	-29
	Garanties divers chantiers	-158	-11
Placements à CT et dettes à LT	Variations des placements à court terme	3 000	3 000
	Variation des créances à long terme	1 066	1 660
Cash-Flow lié aux activités d'investissements		158	3 000

Activités de financement

Remboursement d'emprunt à long terme P+R Genève-Plage	-3 000	-9 000
Remboursement d'emprunts autres banques	-5 000	-5 000
Variation des autres dettes à long terme	-689	317
Cash-Flow lié aux activités de financement	-8 689	-13 683

Variation des liquidités

Contrôle	Liquidités au 1 ^{er} janvier	17 263	15 406
	Liquidités fin d'exercice	17 854	17 263
Variation des liquidités		591	1 857

Notes aux états financiers

pour les exercices clôturant au 31 décembre

/ 27

1 Informations générales

1.1 Présentation

La Fondation des parkings (ci-après : la Fondation) a été créée sous la forme d'une Fondation de droit public par la Loi H 1 13 sur la Fondation des parkings, du 17 mai 2001 (LFP). La Fondation a son siège social en Suisse, Carrefour de l'Etoile 1, 1227 Carouge.

Afin de favoriser la politique des déplacements de l'Etat de Genève, les missions de la Fondation spécifiées à l'article 1 LFP sont :

- de construire et d'encourager la réalisation de parcs de stationnement, notamment les parcs relais (P+R), pour les automobiles et les deux-roues, destinés à favoriser l'utilisation des transports publics ;
- d'exploiter les parcs de stationnement dont elle est propriétaire ou qui sont propriété de l'Etat ou de tiers et dont la gestion lui a été confiée ;
- d'assurer des prestations de service en matière de stationnement.

La Fondation est habilitée à acquérir ou louer les terrains favorables à la création de places de parc et peut devenir superficière d'immeubles. La Fondation ne peut s'engager que dans la mesure des moyens dont elle dispose.

Tout engagement de plus de 3 millions de francs pour un même objet doit être soumis au Grand Conseil pour approbation.

1.2 Organisation de la Fondation des parkings

L'effectif du personnel de la Fondation des parkings au 31 décembre 2009 était de 142 personnes + 1 stagiaire en maturité professionnelle et 1 apprenant (2008: 86 personnes), soit :

Direction	5	personnes (4 en 2008)
Service financier et administratif	16	personnes (16 en 2008) (*)
Service études et travaux	2	personnes (2 en 2008)
Service informatique	2	personnes (2 en 2008)
Service exploitation	33	personnes (33 en 2008)
Service du stationnement	84	personnes (29 en 2008)

(*) A ce chiffre, il faut rajouter 1 stagiaire en maturité professionnelle et un apprenant.

L'augmentation de l'effectif du service de stationnement découle de l'engagement de nouveaux collaborateurs, pour la mise en œuvre du contrat de prestations dès le 1^{er} janvier 2010. Ce nouveau contrat porte sur le contrôle du stationnement en Ville de Genève, que ce soit en zones bleues ou en zones à horodateurs. La mise en place de ce service qui doit être opérationnel en 2010, dès le second semestre 2009, a eu un impact sur les données financières de l'exercice 2009.

1.3 Situation fiscale

La Fondation des parkings est exonérée en matière d'impôts par un arrêté du Conseil d'Etat.

2 Base de préparation des états financiers

Conformément à la Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (LGAF), les états financiers de la Fondation des parkings ont été préparés conformément aux directives d'application des normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) du canton de Genève (DiCoGE) émises par le Conseil d'Etat. Celles-ci sont disponibles sur le site internet de l'Etat de Genève (www.ge.ch/ipsas).

Les principales méthodes comptables adoptées par la Fondation des parkings sont décrites en Note 4 et sont cohérentes avec celles de l'exercice précédent.

Les états financiers de l'exercice clôturé au 31 décembre 2009 ont été approuvés le 29 mars 2010 par le Conseil de fondation. Ils ont été préparés selon le principe de continuité de l'exploitation et les montants présentés dans ces états financiers sont exprimés en francs suisses pour le compte de résultat et le bilan. Les montants présentés dans le tableau de flux de trésorerie et dans les annexes sont exprimés, soit en milliers de francs suisses, soit en francs suisses. Cette information est spécifiée sur chaque tableau.

2.1 Dérogation par rapport aux normes IPSAS

Dans le cadre de l'élaboration des DiCoGE, il est apparu que le traitement du découvert des caisses de prévoyance tel que prescrit dans les normes IPSAS ne correspondait pas à la présentation d'une image fidèle, principalement en raison de l'inadéquation entre les principes des normes et les spécificités des collectivités publiques suisses. Pour cette raison, le Conseil d'Etat a consenti à la dérogation suivante :

2.2 Reconnaissance du découvert des caisses de prévoyance

La norme comptable internationale IPSAS 25 sur les avantages au personnel traite de la comptabilisation des engagements de prévoyance dans les états financiers des employeurs. L'application de cette norme n'est obligatoire qu'à partir de 2011.

Cette norme prévoit que le déficit technique des caisses de pension, évalué selon le principe des unités de crédits projetées, doit être entièrement provisionné dans les états financiers de l'entité-employeur.

Cette norme n'est toutefois pas satisfaisante car elle ne prend pas en considération les spécificités des caisses de pension publiques suisses en capitalisation partielle avec garantie de l'Etat basée sur sa pérennité. Elle n'est pas non plus satisfaisante du point de vue de l'information délivrée qui ne correspond pas à la réalité économique (et donc au principe de l'image fidèle) ni au principe de la pertinence selon lequel l'information délivrée doit faciliter les décisions des dirigeants. Le provisionnement de l'entier du déficit technique revient à surévaluer les risques de la collectivité qui octroie sa garantie. En effet, les difficultés financières d'une caisse de pension sont réelles lorsque le taux de capitalisation franchit un taux plancher (différent de 100%) correspondant à l'objectif de couverture fixé par les statuts en fonction de la législation.

Pour ces raisons, la comptabilisation des engagements de prévoyance selon les DiCoGE est effectuée conformément aux principes prévus par les normes comptables suisses (Swiss GAAP RPC 16). Selon ces principes, une provision doit être comptabilisée lorsqu'il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour l'employeur. Si cela n'est pas le cas, l'engagement doit être indiqué dans l'annexe aux états financiers en tant que « passif éventuel ».

La nécessité d'une provision est affaire de jugement, sur la base des informations existantes relatives à la santé financière des caisses de pension et de rapports d'experts indépendants. Deux critères sont principalement pris en compte, à savoir l'objectif de couverture statutaire d'une caisse de pension et sa situation par rapport au « modèle des experts ».

Le « modèle des experts » est un modèle d'évaluation des caisses de pension publiques suisses en cours de discussion aux Chambres fédérales. L'Etat de Genève a choisi de l'utiliser comme modèle de pilotage de ses caisses de pension publiques, sans attendre la décision définitive au niveau fédéral. Le « modèle des experts » distingue le taux de couverture des engagements envers les pensionnés du taux de couverture des engagements envers les assurés actifs. Le taux de couverture des assurés actifs selon le « modèle des experts » s'entend une fois que les engagements envers les pensionnés sont couverts à 100%.

3 Première adoption des normes IPSAS/DiCoGE

Les premiers états financiers publiés selon les normes IPSAS-DiCoGE sont ceux de l'exercice 2008 présentés avec un exercice comparatif au titre de l'exercice 2007 établi selon le même référentiel.

La conversion aux normes IPSAS-DiCoGE a été effectuée en conformité avec les dispositions d'IPSAS 3 relatives aux changements de méthodes comptables. Les valeurs du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2007 ont été retraitées sur la base de principes conformes aux normes IPSAS-DiCoGE en vigueur au 31 décembre 2008.

Les effets chiffrés de la transition aux normes IPSAS sur la situation financière, la performance financière ainsi que sur les flux de trésorerie de la Fondation sont décrits dans la note 31.

3.1 Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les normes IPSAS implique le recours à des estimations et à des hypothèses ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date du bilan et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures de la Fondation dont le Conseil peut disposer, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations.

Les domaines impliquant un haut degré de jugement et de complexité ou ceux dont les hypothèses et estimations ont un impact significatif sur l'établissement des états financiers sont :

Dépréciations d'actifs non financiers

Certains parkings P+R génèrent des résultats négatifs. Cet élément constitue un indice que ces parkings ont pu perdre de la valeur. Une réflexion a donc été menée sur 4 parkings P+R déficitaires, en tenant compte du produit net des revenus provenant des macarons, qui est versé à la Fondation pour couvrir les frais de construction des parkings P+R et Habitants. Ce revenu a été affecté à chaque parking au prorata des frais financiers et des amortissements. Il s'agit de comparer la valeur comptable et la valeur recouvrable (valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité). Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, la valeur comptable de l'actif doit être ramenée à sa valeur recouvrable. Cette réduction est une perte de valeur. Dans le cas des parkings P+R, il n'existe pas de valeur de marché (pas de cotation régulièrement diffusée pour ce type d'actif, ni d'actif similaire). La valeur recouvrable est donc égale à la valeur d'utilité qui provient de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs susceptibles de découler de l'actif (méthode des Discounted Cash flow) puisqu'il s'agit d'actif générant des avantages économiques.

Lors de chaque clôture, la société détermine s'il y a nécessité de corriger la valeur des actifs.

4 Principes comptables

4.1 Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date où elles sont effectuées. Les avoirs et les engagements monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture et les différences de change en résultant sont comptabilisées au compte de résultat. Les avoirs et les engagements non monétaires, comptabilisés à leur coût historique, libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours historiques.

4.2 Participations dans des entreprises associées

La Fondation est actionnaire de la société Parking Place de Cornavin SA et de la société Parking Plaine de Plainpalais SA. Ces participations sont des entreprises associées et sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Une entreprise associée est une entité dans laquelle la Fondation exerce une influence notable, et qui n'est ni une filiale, ni une coentreprise. Une influence notable permet de participer au processus décisionnel en matière de politiques financière et opérationnelle de la société associée sans avoir le pouvoir de les contrôler. Elle est présumée lorsque la Fondation détient au moins 20% des droits de vote de la société associée.

Dans le cadre de la méthode de mise en équivalence, les participations dans les entreprises associées sont initialement comptabilisées au coût et sont ensuite ajustées pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition dans la quote-part des actifs nets détenus par la Fondation. Le compte de résultat reflète la quote-part de la Fondation dans les résultats des entreprises associées. Les états financiers des entreprises associées sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Fondation. Des ajustements sont apportés, le cas échéant, pour homogénéiser les méthodes comptables avec celles de la Fondation.

4.3 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers comprennent les créances chirographaires, les prêts, les débiteurs et autres créances financières ainsi que les placements à terme.

Les actifs financiers sont présentés au bilan en actifs circulants ou immobilisés selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an.

La Fondation classe tous ses actifs financiers dans les catégories suivantes en fonction du but pour lequel ils ont été contractés: actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, prêts et créances, placements détenus jusqu'à leur échéance ou actifs financiers disponibles à la vente.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur, majorée, dans le cas des investissements qui ne sont pas classifiés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement imputables. L'évaluation ultérieure des actifs financiers s'effectue en fonction de la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Un actif financier est sorti de la comptabilité lorsque la Fondation a transféré ses droits de recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et les risques y relatifs.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

La catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat comprend, d'une part les actifs financiers détenus à des fins de transaction, et d'autre part des actifs financiers désignés, lors de leur comptabilisation initiale, comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les actifs financiers sont considérés comme détenus à des fins de transaction s'ils sont acquis en vue d'être revendus à court terme. Les instruments financiers dérivés entrent également dans cette catégorie. A chaque date de clôture, ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont immédiatement reconnues en résultat.

Placements détenus jusqu'à leur échéance

Sont classés dans cette catégorie les actifs financiers à maturité fixe que la Fondation a acquis avec l'intention et la capacité de les détenir jusqu'à leur échéance. Après leur comptabilisation initiale, les placements détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec des échéances fixes ou déterminables et qui ne sont pas cotés dans un marché actif. Ils prennent naissance lorsque la Fondation fournit de l'argent, des biens ou des services à un débiteur sans intention de négocier la créance. Après leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué le cas échéant d'un montant de dépréciation.

Actifs disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente ou qui ne sont classés dans aucune des trois catégories précédentes. Après comptabilisation initiale, les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur et les gains et pertes y afférents sont comptabilisés directement en capitaux propres. Lorsqu'un actif disponible à la vente sort de la comptabilité ou doit faire l'objet d'une dépréciation, le profit ou la perte cumulé(e) précédemment comptabilisé(e) en capitaux propres est enregistré(e) en résultat.

Justes valeurs

La juste valeur des actifs financiers qui sont négociés activement sur des marchés financiers organisés est déterminée par référence aux cours acheteurs cotés à la clôture des marchés, à la date de clôture des comptes. S'agissant d'actifs financiers pour lesquels il n'existe pas de marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation. De telles techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ; la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument quasiment identique ; l'analyse des flux de trésorerie actualisés ou d'autres modèles de valorisation.

Coût amorti

Les placements détenus jusqu'à leur échéance, ainsi que les prêts et créances sont valorisés au travers du mécanisme du coût amorti. Celui-ci est calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, et diminué de toute dépréciation.

Débiteurs et autres créances

Les créances clients ont une échéance entre 30 et 90 jours. Elles sont évaluées au plus faible des montants facturés et de leur valeur recouvrable. Des corrections de valeurs sont effectuées lorsqu'il existe des indications objectives que la Fondation ne sera pas en mesure de récupérer les soldes dans leur intégralité. Les soldes dépréciés sont comptabilisés en perte quand ils sont jugés irrécouvrables.

4.4 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les avoirs en caisse, ceux déposés dans les banques et sur des comptes postaux ainsi que les placements à terme dont la durée résiduelle n'excède pas trois mois.

Les découverts bancaires sont présentés au bilan dans les passifs courants.

Pour le tableau des flux de trésorerie, les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les liquidités et les équivalents de liquidités tels que définis, ci-dessus, sans tenir compte des découverts bancaires qui ont un impact sur la variation des passifs courants.

4.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût, diminué des cumuls des amortissements et des pertes de valeur. Ce coût inclut les coûts de remplacement d'une partie de l'actif lorsqu'ils sont supportés et si les critères de comptabilisation sont satisfaits. En outre, le coût correspondant à chaque inspection majeure est comptabilisé dans la valeur comptable de l'immobilisation corporelle à titre de remplacement, si les critères de comptabilisation sont satisfaits. L'ensemble des autres coûts de réparation et de maintenance sont comptabilisés en résultat lors de leur occurrence.

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'un actif qualifié sont incorporés dans le coût de cet actif. Un actif qualifié est un actif qui nécessite une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé.

Lorsqu'une immobilisation se compose de plusieurs éléments ayant des durées d'utilité différentes, chaque élément est comptabilisé séparément. Les amortissements sont effectués de manière linéaire selon la durée d'utilité estimée de chaque objet, compte tenu d'une valeur résiduelle finale. Les travaux et études en cours ainsi que les terrains ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité principales des immobilisations corporelles sont :

		Durée d'utilité
Parkings	Terrains	Illimitée
	Gros œuvre	50 – 100 ans
	Second œuvre	5 – 20 ans
	Matériel technique	5 – 10 ans
Aménagements		5 – 20 ans
Equipements informatiques		3 – 5 ans
Autres immobilisations corporelles		3 – 10 ans

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus et modifiés, si nécessaire, à chaque clôture annuelle.

4.6 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur. Elles comprennent essentiellement des logiciels informatiques et ils sont amortis de manière linéaire selon leur durée d'utilité estimée entre 3 et 5 ans dès leur mise en service.

Les immobilisations incorporelles créées en interne, à l'exception des coûts de développement, ne sont pas capitalisées, et les dépenses engagées sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Les dépenses de développement sont comptabilisées comme immobilisations incorporelles uniquement lorsque la faisabilité technique ainsi que la viabilité commerciale du projet peuvent être démontrées.

4.7 Pertes de valeur sur actifs non financiers

La Fondation examine, à chaque date de clôture, s'il existe un indice révélant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée et une perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité. La valeur recouvrable d'un actif est calculée de manière individuelle, sauf si cet actif ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes de celles des autres actifs ou groupes d'actifs.

La valeur d'utilité correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur sortie. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par le Conseil. L'actualisation des flux est effectuée en utilisant un taux avant impôt reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif.

Une appréciation est effectuée, à chaque date de clôture, pour identifier toute disparition ou diminution d'un indice de perte de valeur précédemment identifié. Une perte de valeur précédemment comptabilisée est également reprise en cas de changement dans les estimations retenues dans le cadre de la détermination de la valeur recouvrable de l'actif. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, à l'issue de la reprise d'une perte de valeur, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée sur cet actif au cours des exercices antérieurs.

4.8 Autres actifs à long terme

Les autres actifs à long terme se composent exclusivement de créances chirographaires et sont classés dans la catégorie prêts et créances. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

4.9 Dettes financières et autres passifs financiers

Les dettes financières et autres passifs financiers comprennent les emprunts bancaires, les dettes à long terme, les fournisseurs et autres créanciers ainsi que les garanties et consignes. Ils sont présentés au bilan en passifs courants ou non courants selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an.

Toutes les dettes financières et autres passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur, diminuée des coûts de transaction directement imputables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

4.10 Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Fondation a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux courant avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme une charge financière.

Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Il s'agit donc du montant que la Fondation devrait raisonnablement payer pour éteindre l'obligation à la date de clôture ou pour la transférer à un tiers à cette même date.

4.11 Avantages au personnel

Pensions et prestations de retraite

Le personnel de la Fondation est affilié à la caisse de pension des fonctionnaires de l'Etat (CIA). Le fonds de prévoyance de la CIA est un fonds à primauté de prestations et en tant que caisse publique, le système financier adopté est un système mixte. Ceci signifie que la caisse de pension a l'autorisation d'avoir un degré de couverture inférieur à 100% car les pensions et retraites versées sont partiellement couvertes par la capitalisation des cotisations des membres rentiers et partiellement par les cotisations des membres actifs. En conséquence, la CIA bénéficie de l'aide et de la garantie de l'Etat de Genève.

L'Etat de Genève se charge de l'évaluation globale pour la caisse de pension et indique à la Fondation, le cas échéant, si une sortie de ressources est plus probable qu'improbable. Dans ce cas, la Fondation des parkings procéderait à la comptabilisation d'une provision.

Les conditions pour la reconnaissance d'une provision sont les suivantes :

- la Fondation a une obligation actuelle juridique ou implicite à la date de clôture résultant d'un événement passé (fait générateur)
- pour régler cette obligation, une sortie de ressources sera probablement nécessaire
- le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable.

Autres avantages au personnel

Les avantages au personnel désignent toutes formes de contrepartie donnée par la Fondation au titre des services rendus par son personnel. Ils sont comptabilisés sous la rubrique «Frais de personnel» à mesure qu'ils sont acquis par les collaborateurs.

4.12 Contrats de location

La Fondation n'a aucun contrat de location aux termes duquel elle transfère ou il lui est transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué. Tous les contrats de location sont classés comme des contrats de location simple.

Les paiements au titre des contrats de location simple dans lesquels la Fondation est preneuse sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

Les revenus au titre des contrats de location simple dans lesquels la Fondation est bailleuse sont comptabilisés en produits sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat. Les loyers conditionnels sont comptabilisés en produits sur la période au cours de laquelle ils sont acquis.

4.13 Reconnaissance des revenus

D'une manière générale, les revenus sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction vont revenir à la Fondation et que le montant de ce produit peut être estimé avec fiabilité. Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, déduction faite des rabais et remises commerciales et autres taxes sur les ventes. Les critères de reconnaissance spécifiques suivants doivent également être remplis pour que les produits puissent être reconnus.

Produits du stationnement

Les produits des activités du stationnement sont reconnus au moment où la prestation de stationnement est réputée fournie. En conséquence, les produits du parcage horaire et des horodateurs sont reconnus au moment de leur encaissement. Les produits liés aux abonnements ainsi qu'aux macarons sont répartis sur leur durée de validité.

Prestations de services

Les produits des prestations de services telles que les prestations de gestion des parkings, de conseils, de tri-monnaie et autres prestations pour le compte de tiers sont reconnus lorsque la prestation est rendue.

Produits des intérêts et dividendes

Les produits des intérêts sont reconnus en fonction du temps écoulé sur la base des taux d'intérêt effectifs. Les dividendes sont reconnus lorsque le droit à recevoir le paiement est établi.

4.14 Subventions

Les subventions publiques sont comptabilisées dès lors qu'il existe une assurance raisonnable, qu'elles seront reçues et que toutes les conditions auxquelles elles sont soumises seront satisfaites.

Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont des subventions publiques dont la condition principale est que la Fondation achète, construise ou acquière des immobilisations corporelles. Elles sont reconnues au moment où les conventions sont signées avec les collectivités publiques ou lorsque les instances compétentes de celles-ci ont avalisé les décisions. Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan en actifs négatifs. Le produit de ces subventions est comptabilisé dans le compte de résultat en produits différés de subventions d'investissement, de manière systématique et rationnelle sur la durée d'utilité de l'immobilisation financée.

Les subventions sous forme de prestations en nature, telles que les droits de superficie, sont comptabilisées en charges et en produits pour des montants similaires estimés à leur juste valeur.

4.15 Normes publiées mais non encore entrées en vigueur

Depuis l'entrée en vigueur des directives d'application des normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) du canton de Genève (DiCoGE) au 1er janvier 2008, l'IPSAS Board a publié les nouvelles normes et amendements aux normes suivants qui entreront en vigueur après la date d'établissement des états financiers. Ces normes et amendements n'ont pas été appliqués de façon anticipée.

Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS)		Date d'entrée en vigueur
IPSAS 25	Avantages au personnel.	1 ^{er} janvier 2011
IPSAS 26	Dépréciation d'actifs générateurs de trésorerie.	1 ^{er} avril 2009
IPSAS 27	Agriculture	1 ^{er} avril 2011
IPSAS 28	Instruments financiers : présentation	1 ^{er} janvier 2013
IPSAS 29	Instruments financiers : comptabilisation et évaluation	1 ^{er} janvier 2013
IPSAS 30	Instruments financiers : informations à fournir	1 ^{er} janvier 2013
IPSAS 31	Immobilisations incorporelles	1 ^{er} janvier 2011
Amendements	Améliorations aux IPSAS 1, 3, 7, 8, 10, 14, 16, 17, 25 et 26	1 ^{er} janvier 2011

Il est à ce jour incertain quand et dans quelle mesure, ces normes seront reprises dans les DiCoGE. C'est pourquoi, la Fondation n'a pas encore effectué d'estimation de leur impact éventuel.

5 Informations sectorielles

La Fondation est essentiellement active dans les activités liées au stationnement. Les activités extérieures n'étant pas significatives, aucune information sectorielle n'est présentée dans les notes.

6 Subventions non monétaires

Les droits de superficie et les rentes de location de places de parc sont enregistrés sous forme de subventions non monétaires sur la base de calculs extracomptables. Les engagements avec l'Etat de Genève donnent lieu à des enregistrements miroirs dans les comptes de la Fondation et ceux de l'Etat. Les engagements avec la ville de Genève ou avec d'autres communes sont estimés par analogie et enregistrés dans les comptes de la Fondation, à charge aux entités concernées d'enregistrer ou non les écritures en fonction des normes comptables qu'elles appliquent.

Montants en CHF

	Taux	Prix au m ²	Superficie	Droit de superficie	Droit d'utilisation de places de parc
DCTI					
Les Mouilles	5%	construction :	4 000 000		200 000,00
Gare des Eaux-Vives	5%	50,00	1 950		4 875,00
Coudriers	5%	542,00	3 650		98 915,00
Genève-Plage	5%	130,45	7 808	50 927,68	
Bachet 2	5%	250,00	2 700		33 750,00
Sécheron	5%	180,00	2 720		24 480,00
Bernex	5%	4,00	3 700		740,00
P26 (DS)	6%	600,00	5 627	202 572,00	
Etoile	5%	20,00	4 161	4 161,00	
Sous-Moulin	5%	50,00	4 609	11 522,50	
Tuileries				2 500,00	
Vernier-Meyrin	5%	180,00	1 800	16 200,00	
Voie Centrale	5%	20,00	4 700		4 700,00
AIG					
Pré-Bois	5%	5	7 840		2 206,00
P47	5%	5	18 000		4 117,75
P48	5%	5	43 800	293,32	
P49	5%	5	25 000	7 109,00	
Ville de Genève					
Saint-Antoine (DS)	5%	50	3 829	9 572,50	
Tilleuls (DS)	5%	600	3 466	103 980,00	
Frontenex (places)	5%	50	725		1 812,50
Onex					
Vieux-Moulin (DS)	5%	50	4 901	12 252,50	
Balexert					
Balexert (places)	5%	50	7 500		18 750,00
Veyrier					
Veyrier (places)	5%	50	1 250		3 125,00
Meyrin					
P+R Planches	5%	542	3 500		94 850,00

7 Frais de personnel

Le personnel de la Fondation dispose d'une place de parc gratuite. Les montants concernés n'étant pas significatifs au titre de ces états financiers, il n'est procédé à aucun enregistrement.

8 Produits financiers

Les produits financiers proviennent de placements à court terme des liquidités disponibles, ainsi que d'intérêts et d'indexation sur dettes chirographaires.

En milliers de CHF	31.12.2009	31.12.2008
Revenus sur placements à terme	64	71
Intérêts créanciers	52	268
Ecart de change	1	1
Intérêts sur créances chirographaires	42	96
Indexation de créances chirographaires	2	10
Total	161	446

9 Charges financières

Les charges financières proviennent principalement d'intérêts sur les emprunts bancaires et de frais pour la garantie de l'Etat sur ces mêmes emprunts.

En milliers de CHF	31.12.2009	31.12.2008
Intérêts sur emprunts	2 636	2 808
Charges financières liées à la dette à LT de prieuré	329	317
Ajustement de la charge d'intérêts au taux effectif	-913	
Frais pour garantie de l'Etat sur les emprunts	105	123
Frais bancaires et charges financières diverses	95	88
Total	2 252	3 336

10 Comparaison budgétaire

La baisse des recettes des abonnements découle de la résiliation de plusieurs abonnés particulièrement dans les parkings habitants.

Une baisse est aussi à souligner dans les recettes des macarons et celles de la Voie Publique.

L'indemnité pour le contrôle du stationnement correspond à la couverture par l'Etat, des frais de mise en place de l'extension de ce service dès le second semestre 2009, afin d'être opérationnel en 2010. Cette dernière explique la hausse globale des recettes par rapport au budget.

La redevance de gestion des parkings de l'Etat est nettement au-dessus du budget compte tenu de la redevance de gestion et surveillance des parkings du DIP, qui n'était pas budgétée.

Les frais de personnel sont conformes à :

- la politique salariale de l'Etat de Genève, pour environ 18% du personnel
- celle de la Fondation pour le reste du personnel.

En effet, dès le mois de septembre 2009, la majorité du personnel a opté pour la politique salariale propre à la Fondation. La hausse de ce poste découle des frais du personnel engagé courant 2009, pour la mise en œuvre du contrat de prestations dès 2010.

Les amortissements sont nettement en dessous du budget du fait du transfert de plusieurs investissements en 2010.

Les charges financières sont nettement en dessous du budget, compte tenu de l'ajustement des dettes à long terme de Prieuré, qui a eu un impact à la baisse de ces charges de CHF 913 000.

En définitif, l'écart entre le réalisé 2009 et le budget 2009 s'explique par :

- la redevance supplémentaire de mise en place de la gestion et de la surveillance des parkings du DIP;
- la redevance supplémentaire de gestion du parking de Cornavin;
- la baisse des charges propres;
- la baisse dans les charges d'amortissements;
- la reprise des charges financières sur les dettes à long terme de Prieuré.

11 Liquidités

Les fonds sur les comptes bancaires et les comptes postaux sont rémunérés à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue. La juste valeur de la rubrique liquidités est équivalente à la valeur comptable.

En milliers de CHF	31.12.2009	31.12.2008
Caisses	108	92
Comptes de chèques postaux	3 884	3 344
C/C Département des finances	13	13
C/C B.C.G.E.	549	824
C/C Banque Migros	64	41
C/C Banque Coop	12 122	6 828
Total	16 740	11 142

Liquidités et équivalents de liquidités

Caisses	218	213
Comptes de chèques postaux	4 888	3 344
Avoirs en C/C Département des finances	13	13
Avoirs en C/C B.C.G.E.	549	6 824
Avoirs en C/C Banque Migros	64	41
Avoirs en C/C Banque Coop	12 122	6 828
Total	17 854	17 263

12 Placements à court terme

Les placements effectués sont essentiellement des placements à court terme, à taux fixes définis en fonction des échéances lors de la mise en place. Leurs justes valeurs sont équivalentes aux valeurs comptables.

En milliers de CHF	Taux d'intérêt effectif	Echéance	Au 31 décembre
Année 2009	Placement à court terme		0
Total			0
Année 2008	Placement à court terme	3,11%	23.07.2009
Total			3 000

13 Débiteurs

Les débiteurs ne portent pas intérêt et sont, en général, payables à échéance de 15 à 30 jours. Durant l'exercice 2009, les pertes effectives sur les débiteurs de l'année se sont élevées à CHF 17 000 (2008: CHF 15 000). Ces pertes sont dues essentiellement à la mise en poursuite de certains clients.

Compte tenu des faibles montants concernés, la valeur comptable des débiteurs correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

En milliers de CHF		31.12.2009	31.12.2008
Débiteurs avec contrepartie	Débiteurs tiers	271	406
	Provision pour débiteurs douteux	-17	-15
	Débiteurs parties liées	3 757	526
Débiteurs sans contrepartie			
Total		4 011	917

14 Immobilisations corporelles

Tableau IPSAS 2009 de mouvement des immobilisations corporelles (en milliers de CHF)

Année 2009	Solde net à l'ouverture	Plus		Moins		Solde net à la clôture
		Invest.	Mise/service	Désinvest.	Amort.	
Terrains pour parkings publics	2 000					2 000
Parkings publics	34 394	583	169		1 234	33 913
– Parkings publics	32 764	583	169		1 179	32 338
– Subvention d'investissements	1 630	0			54	1 575
Parkings publics	36 394	583	169	0	1 234	35 913
Terrains pour parkings habitants	2 000					2 000
Parkings habitants	21 466	0	95		647	20 914
Parkings habitants	23 466	0	95	0	647	22 914
Terrains pour parkings P+R	720					720
Parkings P+R	67 764	2 710	18		2 867	67 625
– Parkings P+R	67 404	2 710	18		2 847	67 285
– Subvention d'investissements	2 281	0			76	2 205
– Dépréciation des P+R	-1 921	0			-56	-1 865
Parkings P+R	68 484	2 710	18	0	2 867	68 346
Aménagement	3 148	367	2		580	2 937
Equipements	919	0	99		185	833
Autres immobilisations corporelles	27	0			3	24
Travaux et études en cours	1 327	0	-235	0	0	1 091
– Travaux et études en cours	402		-235			166
– Subvention pour frais d'études	925	0				925
Autres immobilisations	5 420	367	-134	0	768	4 885
Total	133 764	3 660	148	0	5 516	132 057

Valeur brute IPSAS 2009 des immobilisations corporelles (en milliers de CHF)

Année 2009	Valeur brute	Amort. cumulés	Valeur nette
Terrains pour parkings publics	2 000		2 000
Parkings publics	57 946	24 033	33 913
– <i>Parkings publics</i>	55 773	23 435	32 338
– <i>Subvention d'investissements</i>	2 173	598	1 575
Parkings publics	59 946	24 033	35 913
Terrains pour parkings habitants	2 000		2 000
Parkings habitants	31 673	10 759	20 913
Parkings habitants	33 673	10 759	22 913
Terrains pour parkings P+R	720		720
Parkings P+R	90 796	23 171	67 625
– <i>Parkings P+R</i>	87 754	20 469	67 285
– <i>Subvention d'investissements</i>	3 042	837	2 206
– <i>Dépréciation des P+R</i>		1 865	-1 865
Parkings P+R	91 517	23 171	68 345
Aménagement	8 592	5 655	2 937
Equipement	2 422	1 589	833
Autres immobilisations corporelles	182	158	24
Travaux et études en cours	1 092	0	1 092
– <i>Travaux et études en cours</i>	167		167
– <i>Subvention pour frais d'études</i>	925		925
Autres immobilisations	12 288	7 402	4 885
Total	197 423	65 366	132 057

Tableau IPSAS 2008 de mouvements des immobilisations corporelles (en milliers de CHF)

Année 2008	Solde net à l'ouverture	Plus		Moins		Solde net à la clôture
		Invest.	Mise/service	Désinvest.	Amort.	
Terrains pour parkings publics	2 000					2 000
Parkings publics	35 025	585			1 216	34 394
– <i>Parkings publics</i>	33 341	585			1 161	32 764
– <i>Subvention d'investissements</i>	1 684	0			55	1 630
Parkings publics	37 025	585	0	0	1 216	36 394
Terrains pour parkings habitants	2 000					2 000
Parkings habitants	21 869	234	0		638	21 466
Parkings habitants	23 869	234	0	0	638	23 466
Terrains pour parkings P+R	720					720
Parkings P+R	70 490	91	0		2 817	67 764
– <i>Parkings P+R</i>	70 158	91			2 845	67 404
– <i>Subvention d'investissements</i>	2 358	0			77	2 281
– <i>Dépréciation des P+R</i>	-2 026	0			-105	-1 921
Parkings P+R	71 210	91	0	0	2 817	68 484
Aménagement	3 778	8			638	3 148
Equipements	962	130			174	919
Autres immobilisations corporelles	2	30			4	27
Travaux et études en cours	755	572	0	0	0	1 327
– <i>Travaux et études en cours</i>	276	126				402
– <i>Subvention pour frais d'études</i>	479	446				925
Autres immobilisations	5 497	740	0	0	816	5 420
Total	137 602	1 649	0	0	5 486	133 764

Valeur brute IPSAS 2008 des immobilisations corporelles (en milliers de CHF)

Année 2008	Valeur brute	Amort. cumulés	Valeur nette
Terrains pour parkings publics	2 000		2 000
Parkings publics	57 193	22 799	34 394
– <i>Parkings publics</i>	55 020	22 256	32 764
– <i>Subvention d'investissements</i>	2 173	543	1 630
Parkings publics	59 193	22 799	36 394
Terrains pour parkings habitants	2 000		2 000
Parkings habitants	31 578	10 112	21 466
Parkings habitants	33 578	10 112	23 466
Terrains pour parkings P+R	720		720
Parkings P+R	88 068	20 304	67 764
– <i>Parkings P+R</i>	85 026	17 622	67 404
– <i>Subvention d'investissements</i>	3 042	761	2 282
– <i>Dépréciation des P+R</i>		1 921	-1 921
Parkings P+R	88 788	20 304	68 484
Aménagement	8 223	5 075	3 148
Equipement	2 323	1 404	919
Autres immobilisations corporelles	182	155	27
Travaux et études en cours	1 327	0	1 327
– <i>Travaux et études en cours</i>	402		402
– <i>Subvention pour frais d'études</i>	925		925
Autres immobilisations	12 055	6 635	5 421
Total	193 614	59 850	133 764

15 Immobilisations incorporelles

Tableau IPSAS 2009 de mouvements des immobilisations incorporelles (en milliers de CHF)

Année 2009	Solde net à l'ouverture	Plus		Moins		Solde net à la clôture
		Invest.	Mise/service	Désinvest.	Amort.	
Immobilisations incorporelles	68	99			45	122
Total	68	99	0	0	45	122

Valeur brute IPSAS 2009 des immobilisations incorporelles (en milliers de CHF)

Année 2009	Valeur brute	Amort. cumulés	Valeur nette
Immobilisations incorporelles	840	718	122
Total	840	718	122

Tableau IPSAS 2008 de mouvements des immobilisations incorporelles (en milliers de CHF)

Année 2008	Solde net à l'ouverture	Plus		Moins		Solde net à la clôture
		Invest.	Mise/service	Désinvest.	Amort.	
Immobilisations incorporelles	203	11			146	68
Total	203	11	0	0	146	68

Valeur brute IPSAS 2008 des immobilisations incorporelles (en milliers de CHF)

Année 2008	Valeur brute	Amort. cumulés	Valeur nette
Immobilisations incorporelles	741	673	68
Total	741	673	68

16 Subventions d'investissement obtenues

En milliers de CHF	31.12.2009	31.12.2008
Solde au 1 ^{er} janvier	3 270	2 903
Subventions obtenues durant l'exercice		446
Amortissements de l'exercice	-78	-78
Solde au 31 décembre	3 192	3 270

17 Participations dans des sociétés associées

La Fondation détient 49% d'intérêt dans la société Parking Plaine de Plainpalais SA et 45,31% d'intérêt dans la société Parking Place de Cornavin SA. Le tableau suivant résume les informations financières concernant ces participations:

Montants en CHF	Ajustement 2009	Ajustement 2008
Participation Fondation au 1 ^{er} janvier	10 812 781	10 219 151
Quote-part dans le résultat des sociétés associées	1 167 905	711 210
Dividendes et/ou indexation du capital à extourner	-32 170	-117 579
Au 31 décembre	11 948 516	10 812 782
Données financières résumées:		
Actifs courants	7 921 115	11 475 197
Actifs non courants	29 925 596	30 069 059
Total des actifs	37 846 711	41 544 256
Passifs courants	4 471 869	9 453 086
Passifs non courants	7 773 245	8 856 117
Total des passifs	12 245 115	18 309 203
Total des fonds propres	25 601 595	23 235 053
Quote-part dans les fonds propres des sociétés associées	11 948 516	10 812 782
– Contrôle	0	0
Total des produits des sociétés associées	13 238 454	13 173 075
Résultat net de l'exercice des sociétés associées	2 437 543	1 456 338
Quote-part dans le résultat net des sociétés associées	1 167 905	711 210

18 Autres actifs à long terme

Les créances chirographaires sont comptabilisées à leur valeur nominale avec comptabilisation des intérêts courus non échus à la date de clôture. Le taux d'intérêt offert par ces titres de créances est un taux variable déterminé par le service de gérance de la Ville de Genève, conformément aux taux d'intérêts à long terme offerts pendant l'année précédente, augmenté de 3%. Il était de 6,272% en 2009 (6,5% en 2008).

En milliers de CHF	31.12.2009	31.12.2008
Créances Chirographaires Cornavin	1 133	1 586
Créances Chirographaires Plainpalais	368	980
Total	1 500	2 566

19 Fournisseurs et autres créanciers

La valeur comptable des fournisseurs et autres créanciers correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

En milliers de CHF	31.12.2009	31.12.2008
Fournisseurs	1 149	1 108
Retenues de garanties	215	57
Créanciers charges sociales	279	337
Restitution aux Parkings Tiers	387	88
Restitution aux Parkings Parties liées	3 360	2 805
Autres créanciers	226	264
Total	5 616	4 660

20 Revenus reçus d'avance

Les revenus reçus d'avance correspondent à des revenus d'abonnements ou de macarons lissés sur la durée de validité de ces produits.

21 Emprunts et dettes

La dette de la Fondation se compose d'emprunts bancaires et de dettes à long terme.

Les emprunts bancaires sont à taux fixes avec remboursement à l'échéance. Ils sont évalués à leur coût amorti et sont garantis par l'Etat de Genève (note 25). Le coût de ces emprunts est comptabilisé en charge au cours de l'exercice au cours duquel il est encouru.

Les dettes à long terme sont évaluées selon le taux effectif, calculé sur la base des revenus futurs jusqu'à l'échéance de la concession du parking du Prieuré en 2057, déduction faite des redevances à verser. Ces projections à fin 2009, ont eu un impact à la baisse sur les charges financières des dettes à long terme, compte tenu de la baisse des recettes futures de ce parking.

En milliers de CHF	Taux d'intérêt effectif	Échéance	31.12.2009	31.12.2008
Part à court terme des emprunts à long terme				
Emprunt 7 Migros Ge-Plage - 1 an	3,56%	17.07.2009		3 000
Emprunt COOP S-M 2- 5 ans	2,76%	09.02.2009		5 000
Intérêts courus sur emprunts			0	8 000
Emprunts bancaires à long terme				
Emprunt 4 BCGe - 7 ans	2,91%	31.12.2011	7 000	7 000
Emprunt 8 Migros Ge-Plage - 8 ans	3,50%	05.07.2012	5 000	5 000
Emprunt 9 Migros Ge-Plage - 8 ans	3,25%	27.12.2012	8 000	8 000
Emprunt 6 Migros Ge-Plage - 5 ans	3,16%	18.02.2013	3 000	3 000
Emprunt 1 BCGe - 6 ans	3,48%	31.12.2013	12 000	12 000
Emprunt COOP Etoile 2 - 8 ans	3,43%	24.07.2014	9 000	9 000
Emprunt COOP S-M 1- 8 ans	3,43%	25.07.2014	3 000	3 000
Emprunt 4 Migros Ge-Plage - 7 ans	3,55%	21.08.2014	2 000	2 000
Emprunt 5 Migros Ge-Plage - 8 ans	3,41%	19.11.2015	3 000	3 000
Emprunt 3 BCGe - 10 ans	3,05%	21.12.2015	5 000	5 000
Emprunt 1 Migros Ge-Plage - 10 ans	3,00%	04.02.2016	4 000	4 000
Emprunt 3 Migros Ge-Plage - 10 ans	3,45%	02.06.2016	4 000	4 000
Emprunt BCGe Alpes - 10 ans	3,21%	20.09.2016	11 000	11 000
			76 000	76 000
Dettes à long terme				
Emprunt Ville de Genève			3 000	3 000
Emprunt BCGe			1 000	1 000
Evaluation selon le taux d'intérêts effectif			3 697	4 387
			7 697	8 387
Total			83 697	92 387

22 Provisions

Il existe une obligation de remise en état du parking P48 liée au démontage des installations. Cette obligation a été estimée à CHF 100 000.– et provisionnée dans les comptes 2007.

En 2009 et 2008, aucune variation n'est prévue.

23 Engagements de prévoyance

Les montants d'engagements bruts indiqués dans le tableau, ci-dessous, correspondent au total des engagements de la caisse de pension. Les montants d'engagements nets correspondent à la différence entre la fortune disponible et les engagements de la caisse de pension (déficit technique), calculée selon l'art. 44 OPP2.

En milliers de CHF	31.12.2009		31.12.2008	
	Brut	Net	Brut	Net
Engagement	26 216	15 642	24 205	13 991
Déficit		10 575		10 214
Taux de couverture statutaire		50,0%		50,0%
Taux de couverture effectif selon l'article 44 OPP2		59,4%		57,7%
Taux de couverture assurés actifs, les engagements des pensionnés devant au préalable être couverts à 100%		2,5%		2,2%

Compte tenu des résultats financiers de la caisse de pension et des conclusions des actuaires conseils, l'Etat de Genève estime qu'une sortie de ressources n'est pas probable pour éteindre ses obligations envers la caisse de pension susmentionnée. De plus, au 31.12.2009, aucune liquidation partielle n'est ni annoncée, ni prévue. En conséquence, aucune provision n'a été enregistrée dans les états financiers de la Fondation des parkings au 31.12.2009, ni au 31.12.2008.

24 Fonds propres

24.1 Capital

La Fondation bénéficie d'un capital de dotation de CHF 100 000.– de l'Etat, inscrit à son bilan. Ce capital n'a pas subi de variation au cours de cet exercice.

Le capital de la Fondation ne donne pas lieu à une rémunération.

24.2 Fonds de réserve générale

Les fonds de réserve générale ont été constitués par des dotations complémentaires de l'Etat.

24.3 Fonds statutaires

Les fonds statutaires sont issus de l'accumulation des résultats réalisés par la Fondation.

25 Informations sur les parties liées

Les parties liées sont principalement des entités étatiques d'une part, et les sociétés Parking Place de Cornavin S.A. et Parking Plaine de Plainpalais S.A., d'autre part.

25.1 Transactions avec les parties liées

Les ventes et les achats avec les parties liées sont réalisés aux prix de marché. Les soldes en cours à la fin de l'exercice ne sont pas garantis, ne sont pas porteurs d'intérêts et les règlements se font en trésorerie sur les comptes de ces entités, dont la Fondation a un mandat de gestion.

Il n'y a pas eu de garanties fournies ou reçues pour les créances et les dettes sur les parties liées.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2009, la Fondation n'a constitué aucune provision pour créances douteuses relative aux montants dus par les parties liées. C'était également le cas en 2008. Cette évaluation est effectuée lors de chaque exercice en examinant la situation financière des parties liées ainsi que le marché dans lequel elles opèrent.

25.2 Principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont le président du Conseil de Fondation, le directeur général, les directeurs de département.

La rémunération globale des principaux dirigeants et le nombre de personnes, déterminés selon une base d'équivalent temps plein, se présentent comme suit:

En milliers de CHF	31.12.2009	31.12.2008
Nombre de personnes	6	5
Rémunération globale en équivalent temps plein	1 062	940

26 Cautionnement de l'Etat

La Fondation bénéficie de la garantie de l'Etat pour l'intégralité de ses emprunts bancaires. Cette garantie donne lieu à une rémunération de 1/8^e%, appliquée au montant des emprunts au 1^{er} janvier de chaque année, soit CHF 84 000 000.– au 1^{er} janvier 2009, respectivement CHF 98 000 000.– au 1^{er} janvier 2008.

27 Valeurs d'assurance incendie

Les valeurs d'assurance incendie des immobilisations corporelles sont de CHF 215 081 108.– en 2009 (CHF 208 774 218.– en 2008).

28 Actifs cédés pour garantir des engagements

Le nominal des cédulas hypothécaires nanties en faveur des banques créancières de la Fondation est de CHF 41 100 000.–. Par ailleurs, il existe une cédula hypothécaire libre de CHF 3 750 000.– sur le parking des Alpes, déposée dans le coffre de la Fondation.

29 Evénements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement n'est survenu après la date de clôture, dont l'impact aurait pu modifier les comptes arrêtés au 31 décembre 2009.

30 Gestion des risques financiers

La commission des finances désignée par le Conseil de Fondation, avec la collaboration de la Directrice administrative et financière, est responsable de la définition des stratégies financières qui sont ensuite appliquées.

Dans le cadre de son activité, la Fondation des parkings est exposée à des risques financiers variés, plus précisément au risque de marché (risque de taux d'intérêt), au risque de crédit (risque de contrepartie) et au risque de liquidité. La gestion de ces risques est centrée sur le caractère imprévisible de l'environnement financier et a pour objet d'en minimiser les conséquences négatives potentielles sur les performances financières de la Fondation.

La Fondation ne recourt pas aux instruments financiers dérivés pour se couvrir contre ces différents risques.

30.1 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie ne remplisse pas ses engagements. La Fondation n'est pas exposée à un fort risque de crédit étant donné que :

- ses disponibilités sont placées auprès d'institutions financières soigneusement sélectionnées,
- ses créances commerciales sont réparties sur différents clients dont le risque est suivi de manière mensuelle.

30.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité survient lorsqu'une société rencontre des difficultés à remplir ses obligations associées à des instruments financiers. Ce type de risque est géré par le non recours aux instruments dérivés d'une part, et par le fait que la Fondation fait coïncider les échéances avec les entrées de trésorerie d'autre part. De part son actionnariat, ses fonds propres et sa situation financière, la Fondation n'escompte pas de difficulté de refinancement.

30.3 Risque de taux d'intérêts

Au niveau de ses actifs et passifs financiers, la Fondation n'est exposée que faiblement au risque de taux d'intérêts étant donné que :

- sa dette est libellée en taux fixes,
- ses placements sont également effectués à taux fixes.

30.4 Risque de change

La Fondation n'est pas en risque de change, les transactions effectuées en devises autres que le CHF, étant très limitées.

31 Système de contrôle interne – Evaluation des risques

La Fondation s'est dotée en 2009, d'un système de contrôle interne opérationnel dès le 1^{er} janvier 2010. Les risques ont été cartographiés en fonction de leur probabilité de survenance et de leur impact financiers.

Parmi les risques importants décelés, il y a le risque de :

- vol ou d'agression au tri-monnaie,
- détournement de fonds au tri-monnaie,
- non reconduction du contrat de prestations au Service du stationnement,
- incident grave en lien avec des travaux lourds,
- choix d'un fournisseur pour des contrats de montants importants,
- résiliation d'un contrat d'assurance de personnes.

Certains risques décelés dans le cadre des travaux de mise en place du système de contrôle interne, nécessitent la mise en place de l'infrastructure de gestion et de limitation de ces risques.

32 Rappel: Transition aux IPSAS-DiCoGE: impact sur les états financiers 2007 déjà valides par le Conseil de Fondation

32.1 Effets de l'adoption des IPSAS sur le bilan au 01.01.2007

L'impact dans les fonds propres du bilan d'ouverture des comptes IPSAS au 01.01.2007, est de CHF 1 849 058.–. Il se compose principalement :

- d'un montant favorable lié à la réévaluation de la participation de la Fondation dans les sociétés Parking Place de Cornavin S.A. et Parking Plaine de Plainpalais S.A. de CHF +2 268 546.–,
- d'un montant défavorable lié à la réévaluation des dettes à long terme de CHF -3 765 471.–.

32.2 Effets de l'adoption des IPSAS sur le bilan au 31.12.2007

L'impact dans le bilan au 31.12.2007 de l'adoption des normes IPSAS-DiCoGE est constitué principalement d'un montant de CHF 1 185 105.– lié à la réévaluation de la participation de la Fondation dans les sociétés Parking Place de Cornavin S.A. et Parking Plaine de Plainpalais S.A., par une mise en équivalence.

32.3 Effets de l'adoption des IPSAS sur le compte de résultat de l'exercice 2007

L'impact sur le compte de résultat au 31.12.2007 de l'adoption des normes IPSAS-DiCoGE est constitué principalement d'un montant de CHF 1 185 105.– lié à la quote-part dans le résultat des sociétés Parking Place de Cornavin S.A. et Parking Plaine de Plainpalais S.A., mises en équivalence.

32.4 Effets de l'adoption des IPSAS sur le tableau de variation des flux de trésorerie de l'exercice 2007

Il n'y a pas eu d'effet significatif de l'adoption des normes IPSAS-DiCoGE sur le tableau des flux de trésorerie de l'exercice 2007.

Rapport de l'organe de révision au Conseil de Fondation de la Fondation des parkings, Genève / 50

En notre qualité d'organe de révision nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation des parkings, comprenant le compte de fonctionnement, le bilan, le tableaux des flux de trésorerie, la variation des fonds propres et les notes aux états financiers pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009.

Responsabilité du Conseil de Fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la directive transversale du Conseil d'Etat de Genève «Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités para-étatiques», à la loi suisse et aux normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comprend en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées, ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009 sont conformes aux Directives d'application des normes IPSAS de l'Etat de Genève (Dico-GE), à la législation genevoise, aux directives transversales du Conseil d'Etat de Genève «Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autre entités para-étatiques» et «Directives en matière de subvention non monétaire» ainsi qu'à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

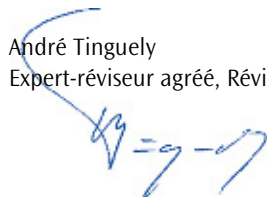
Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la norme d'audit suisse 890 auxquels renvoie la directive transversale du Conseil d'Etat de Genève «Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités para-étatiques», nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, 17 mars 2009.

BfB Société Fiduciaire Bourquin frères et Béran SA

André Tinguely
Expert-réviseur agréé, Réviseur responsable



Corinne Bandelier
Experte-réviseur agréée







Fondation des parkings,
40 ans au service de la mobilité!

Quelques grandes réalisations de la Fondation des parkings



Parking et Galerie de Cornavin, 1979



Participation à la construction du parking de Plainpalais, 1978 - 1979



1984, conseils pour les travaux du P+R Bachet-de-Pasey



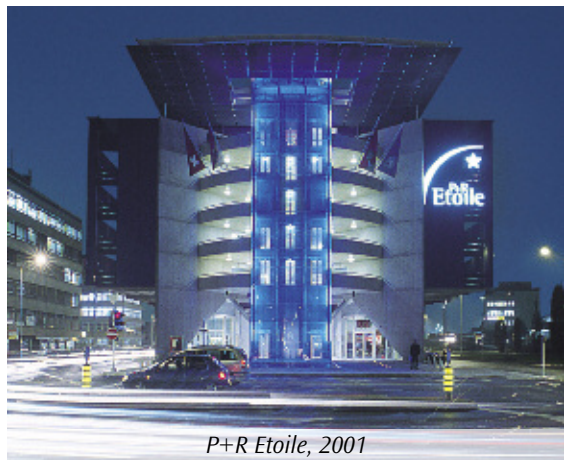
Construction du Parking P1, 1982 - 1986



1995, ouverture du parking de Saint-Antoine



2001, Construction du P+R Genève-Plage



P+R Etoile, 2001

Fondation des parkings
Carrefour de l'Etoile 1
Case postale 1775
1211 Genève 26

Tél. 022 827 44 90 - Fax 022 827 48 60
admin@fondation-parkings.ch
www.geneve.ch/parkings